

**DEPARTEMENT DU PUY DE DOME**

**BILLOM COMMUNAUTE**

**ENQUETE PUBLIQUE DU 7/06/2023 au 7/07/2023**

**DECLARATION D'INTERET GENERAL DE TRAVAUX DANS LE CONTRAT  
TERRITORIAL DES BASSINS VERSANTS DU LITROUX ET DU JAURON**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**Raymond AMBLARD**

**Arrêté du Président de Billom communauté en date du 16 Mai 2023**

## Table des matières

<b>1. Objet de l'enquête.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Description du projet .....</b>	<b>3</b>
2.1. Volet agricole : .....	5
2.2. Milieux aquatiques .....	5
2.3. Débits : .....	5
<b>3. Cadre Juridique : .....</b>	<b>6</b>
<b>4. Composition du dossier soumis à enquête.....</b>	<b>7</b>
<b>5. Déroulement de l'enquête : .....</b>	<b>8</b>
5.1 Organisation de l'enquête.....	8
5.2. Déroulement de l'enquête .....	8
5.3. Contacts et rencontres.....	9

## 1. Objet de l'enquête

L'enquête concerne le projet de Déclaration d'Intérêt Général des travaux d'aménagement des cours d'eau du Litroux et du Jauron situés sur le territoire des Communautés de Communes de « Billom Communauté » et de « Entre Dore et Allier ».

Ces travaux font l'objet d'un contrat territorial, impliquant Billom Communauté, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, et l'Agence de l'eau Loire Bretagne qui prévoit la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à atteindre le bon état écologique et hydro-morphologique des cours d'eau.

Les Communautés de Communes ne peuvent pas engager de travaux financés sur des fonds publics sur des terrains privés si elles ne disposent pas au préalable d'une autorisation préfectorale délivrée par le Préfet sous la forme d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Cette Déclaration d'Intérêt Général doit être précédée d'une enquête publique.

En accord avec la Communauté de Communes Entre Dore et Allier c'est Billom Communauté qui assure la maîtrise d'ouvrage d'ensemble de l'opération, et en particulier la conduite de l'enquête publique.

## 2. Description du projet

Le projet concerne les bassins versants du Litroux et du Jauron situés dans le centre-est du département du Puy-de-Dôme. Ils sont accolés l'un à l'autre. Ils sont tous les deux des affluents de l'Allier en rive droite. La superficie totale des deux territoires, couvre 262 km<sup>2</sup> (143 km<sup>2</sup> pour le Litroux et 119 km<sup>2</sup> pour le Jauron).

Le réseau hydrographique est composé de 125 km de cours d'eau pour le Litroux et 121 km pour le Jauron. Chacun des deux bassins versants est constitué de trois masses d'eau.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'eau dite directive 2000/60/CE qui affiche des objectifs en matière de bon état des eaux.

Elle s'inscrit également dans le cadre du SDAGE Loire Bretagne 2022/2027, qui formalise les grandes orientations de gestion équilibrée de la ressource, en eau et des milieux aquatiques à l'échelle de son bassin hydrographique.

Sur les 6 masses d'eaux concernées, 4 sont en état « mauvais », 1 médiocre, 1 moyen.

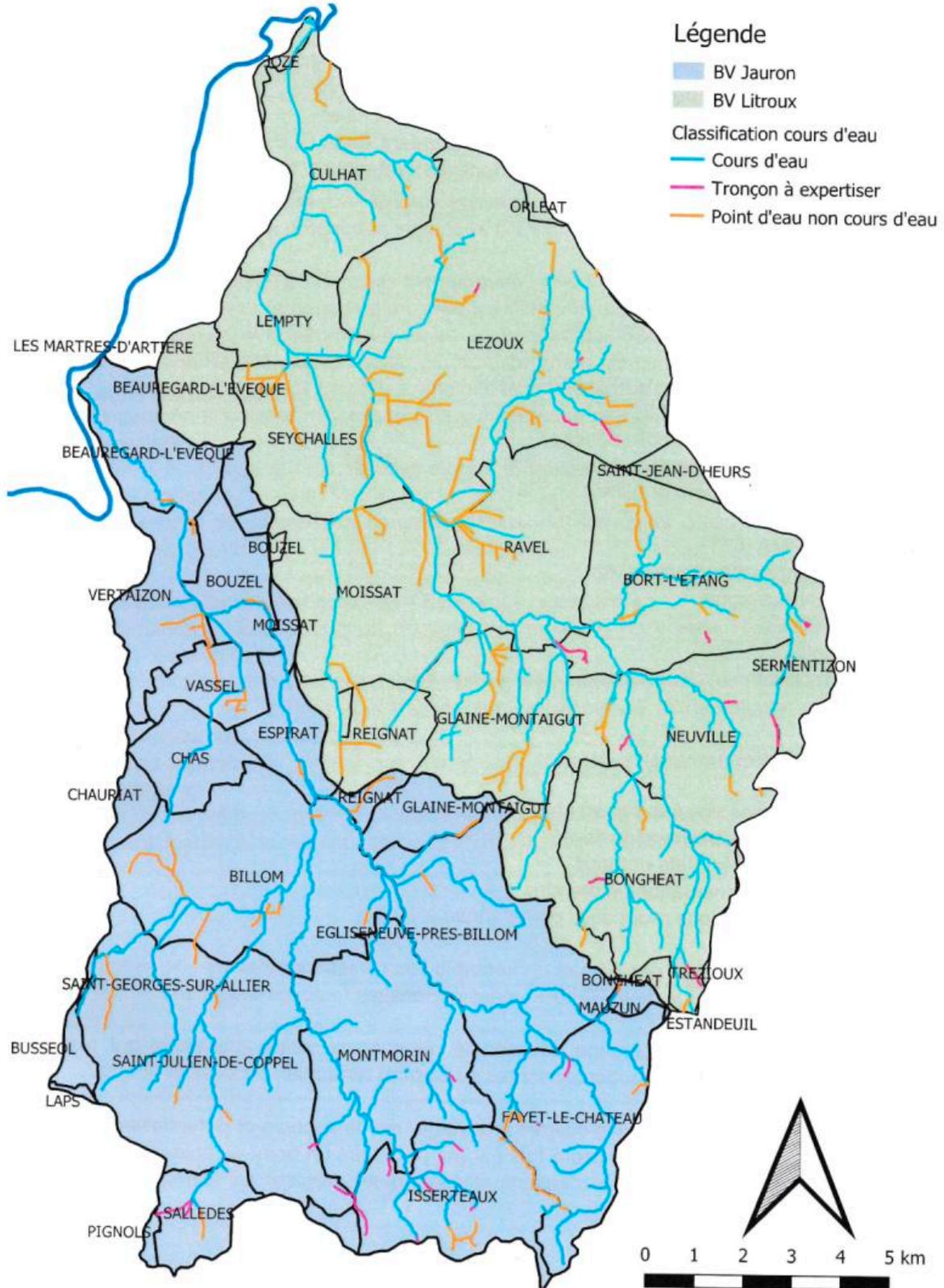
Les travaux prévus dans la Déclaration d'Intérêt Général ne concernent pas l'ensemble des travaux identifiés dans le cadre du contrat territorial.

En effet, certaines actions ne nécessitent pas de déclaration d'intérêt général et d'autres correspondent à des projets qui ne sont pas suffisamment aboutis pour être présentés.

À ce stade, ces dernières feront l'objet d'une procédure ultérieure.

La carte ci-après permet de localiser les cours d'eau et les communes concernées :

**ANNEXE 1 – CARTE DE LOCALISATION DU TERRITOIRE et DES SECTEURS CONCERNÉS  
PAR LA STRATÉGIE 2023-2028**



Le projet d'amélioration des cours d'eau comprend les travaux suivants :

### 2.1. Volet agricole :

Travaux d'aménagement de zones humides artificielles et des bords de cours d'eaux (clôtures, abreuvoirs).

### 2.2. Milieux aquatiques :

- Aménagement du lit mineur et des berges (diversification des écoulements et des habitats)
- Restauration et création de végétation en rives des ruisseaux
- Destruction des espèces exotiques envahissantes (criblage des sols)
- Restauration et préservation des zones humides

### 2.3. Gestion des débits :

Travaux d'effacement de plans d'eau par suppression de digue

**L'ensemble de ces travaux sont détaillés dans le tableau ci-après :**

Volet	Objectif	Type d'action	Description	
Volet A Agricole	AGRI1 : Limiter les transferts	A1b : Aménagement des sorties de drains	Travaux d'aménagement de Zone Humide Artificielle	
		A1c : Aménagement d'éléments paysagers	Travaux d'aménagement d'IAE	
		A1d : Aménagement des bords de cours d'eau	Travaux d'aménagement des bords de cours d'eau (clôture)	
			Travaux d'aménagement des bords de cours d'eau (abreuvoir)	
Volet C Milieux aquatiques	MILX1 : Restauration de la morphologie et amélioration de la qualité habitacionnelle	C1b : Aménagement du lit mineur et des berges	Travaux de diversification des écoulements et des habitats (ml)	
			MILX2 : Restauration et maintien de la ripisylve	C2a : Restauration et création de végétation rivulaire
	MILX5 : Restauration et sauvegarde des zones humides	C5a : Restauration et préservation des zones humides		C2b : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
			Restauration des zones humides dégradées (enlèvement des drains, rectification des fossés d'évacuation des eaux, re-connexion hydraulique) (u)	
Volet D Quantité	HYD2 : Eviter la captation des pluies estivales par les plans d'eau	D2b : Inciter à l'effacement des plans d'eau sans usage	Protection par mise en défend des zones humides (ml)	
			Travaux d'effacement de plan d'eau par suppression de la digue (u)	

L'ensemble de ses travaux envisagés ont pour objet de répondre aux exigences de qualité du SDAGE Loire -Bretagne.

Ces travaux feront l'objet d'un suivi avec des indicateurs de résultats :  
Linéaire de ripisylve restaurée, de cours d'eau renaturés et de berges reprofilées, évolution de la qualité de l'eau.

Les parcelles sur lesquelles les travaux vont être réalisés restent du domaine privé et l'entretien des ouvrages sera à la charge des propriétaires concernés

Une convention d'entretien pourra être établie entre le propriétaire et la Communauté de Communes concernée afin de garantir un entretien optimal.

Les communes concernées par les travaux sont les suivantes :

**Bassin du Litroux :**

Cunhat, Lempty, Lezoux, Moissat, Ravel, Glaine-Montaigut, Bongheat, Bort-l'Etang, Égliseneuve-Près-Billom, Neuville.

**Bassin du Jauron :**

Beauregard-l'Évêque, Bouzel, Vertaizon, Espirat, Billom, Montmorin, Isserteaux, Egliseneuve-Près-Billom, Mauzun, Fayet-le-Château

Les travaux à réaliser sont financés par les Communautés de Communes dans le cadre d'un contrat territorial avec la participation financière de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ainsi que des fonds européens.  
Aucune participation financière n'est demandée aux propriétaires riverains.

### 3. Cadre Juridique :

La Déclaration d'Intérêt General (DIG) est une procédure instituée par la Loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant notamment l'aménagement et la gestion de l'eau sur les cours d'eau non domaniaux, parfois en cas de carence des propriétaires.

Les travaux envisagés sont soumis à une déclaration au titre de la même loi selon la rubrique : 3.1.5.0 (installations, ouvrages, travaux ou activités dans le lit mineur d'un cours d'eau.)

Les Communautés de Communes, par le biais de la compétence « Gémapi » (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) peuvent mettre en œuvre une DIG en application de l'article L 211-7 du code de l'environnement.

L'article L 215-18 du code de l'environnement instaure des règles de servitudes de passage sur les propriétés privées

## 4. Composition du dossier soumis à enquête

Le dossier soumis à l'enquête comportait les pièces suivantes représentant au total un dossier **311 pages** :



### SOMMAIRE

#### ANNEXES DU REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

##### **Déclaration d'Intérêt Général des bassins versants du Litroux et du Jauron - Contrat Territorial Litroux/Jauron 2023-2028.**

- 1) Lettre du directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme accusant réception du dossier de Déclaration d'Intérêt Général des bassins versants du Litroux et du Jauron - Contrat Territorial Litroux/Jauron 2023-2028.
- 2) Lettre du directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme proposant une enquête publique dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général des bassins versants du Litroux et du Jauron - Contrat Territorial Litroux/Jauron 2023-2028.
- 3) Décision de désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général des bassins versants du Litroux et du Jauron - Contrat Territorial Litroux/Jauron 2023-2028.
- 4) Arrêté du Président de Billom Communauté de mise à enquête publique du projet de DIG de travaux dans le contrat territorial des bassins versant du Litroux et du Jauron.
- 5) Délibération du conseil communautaire de Billom Communauté, autorisant le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général des bassins versants du Litroux et du Jauron - Contrat Territorial Litroux/Jauron 2023-2028.
- 6) Délibération du conseil communautaire d'Entre Dore et Allier, confiant l'organisation de l'enquête publique au Président de Billom Communauté.
- 7) Avis de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) sur le projet de la Déclaration d'Intérêt Général des bassins versants du Litroux et du Jauron - Contrat Territorial Litroux/Jauron 2023-2028.
- 8) Attestations de parution, Centre France Pub - La Montagne 63 - Le Semeur Hebdo 63.
- 9) Article de presse "La Montagne" : Annonce réunion publique" (lundi 05 juin 2023).
- 10) Certificats d'affichage de l'arrêté de mise à l'enquête publique dans les communes de Billom Communauté et d'Entre Dore et Allier concernées.
- 11) Dossier de Déclaration d'Intérêt Général du Contrat Territorial Litroux/Jauron - 2023/2028.
- 12) Feuille de route du Contrat Territorial Litroux/Jauron - 2023/2028.
- 13) Stratégie Territoriale du Contrat Territorial Litroux/Jauron - 2023/2028.
- 14) Diagnostic et programme d'action du Contrat Territorial Litroux/Jauron - 2023/2028.
- 15) Document CADRE du Contrat Territorial Litroux/Jauron - 2023/2028.



## 5. Déroulement de l'enquête :

### 5.1 Organisation de l'enquête

J'ai été désigné commissaire enquêteur par décision en date du 2/05/2023 de La Présidente du Tribunal Administratif.

L'enquête a été prescrite par un Arrêté du Président de Billom Communauté en date du 16 Mai 2023 (pièce annexe n°1).

Préalablement à l'enquête, j'ai rencontré M. Haddou, l'animateur du contrat territorial de Billom Communauté.

Il m'a fait une présentation très complète du dossier, à partir d'un support vidéo monté spécifiquement dans le cadre de la gestion du contrat territorial.

J'ai participé également à une réunion publique organisée le 5 Juin Dans les locaux de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier ».

Une autre réunion publique a été organisée le 6 Juin à la mairie de Billom.

Avant le début de l'enquête j'ai paraphé les 2 registres mis à la disposition du public dans les locaux des deux Communautés de Communes.

L'avis d'enquête a été affiché dans les Mairies concernées quinze jours avant le début de l'enquête (pièces figurant au dossier d'enquête).

Il a également été inséré et rappelé dans 2 journaux diffusés dans le département : La Montagne (9 Juin et 19 Mai) et le Semeur Hebdo (10 Juin et 23 Mai).

L' Arrêté du Président de Billom Communauté a été publié sur le site internet des deux Communauté de Communes.

### 5.2. Déroulement de l'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, du Mercredi 7 Juin 2023 au Vendredi 7 Juillet 2023 inclus, les éléments constitutifs du dossier, les avis des services ainsi que des registres d'enquête ont été mis à la disposition du public dans chacune des Communautés de Communes concernées aux horaires habituels d'ouverture des locaux.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public :

- Au siège de Billom Communauté
  - Mercredi 7 Juin, de 9 h à 12 h
  - Jeudi 22 Juin de 14h à 17h
  - Vendredi 7 Juillet, de 14h à 17h
  
- Au siège de la Communauté « Ente Dore et Allier »
  - Lundi 12 Juin, de 9 h à 17 h 00
  - Mardi 27 Juin, de 14 h à 17h

Une publicité a été également faite sur le site internet des deux Communautés ainsi que sur les réseaux sociaux.

A l'expiration du délai d'enquête les registres ont été clos par mes soins.

A noter, l'organisation de réunions publiques à Lezoux et Billom avant l'enquête les Lundi 5 et Mardi 6 Juin qui ont permis de donner une information relativement complète sur le projet aux participants.

J'ai rencontré le 18 Juillet le Vice-Président de Billom Communauté pour lui remettre le procès-verbal de synthèse des observations formulées pendant la durée de l'enquête.

Le Président de Billom Communauté a communiqué sa réponse au commissaire enquêteur par courrier en date du 20 Juillet (voir en annexe).

### 5.3. Contacts et rencontres

Pendant les permanences j'ai rencontré :

Le Président de Billom- Communauté (M. Guillaume), et le Vice- Président à l'environnement (M. Salles).

Le Vice-Président à l'environnement de la Communauté Entre Dore et Allier (M. Tisserand) ainsi que Jeremy Arnould et Orane Boucher responsables respectivement de l'élaboration du PLUI et du PCAET.

J'ai pris des contacts également avec les services de la Direction Départementale des Territoires, à propos notamment du projet concernant les retenues d'eau pour irrigation.

### 5.4. Observations

L'enquête a fait l'objet d'une seule observation.

Elle figure sur le registre déposé au siège de Billom Communauté ; elle a été déposée par Mme Céline Tribondeau.

Elle expose qu'elle ne comprend pas pourquoi les propriétaires ne paient pas les travaux et pourquoi on ne les a pas incités à les faire...

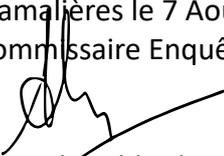
Elle suggère que la communauté aurait pu aussi organiser un marché groupé en amont et répercuter ensuite les coûts sur les propriétaires concernés.

Elle exprime sa satisfaction de constater que des travaux se fassent en faveur des milieux aquatiques.

Billom-Communauté précise dans sa réponse qu'il s'agit de travaux coûteux, difficiles à supporter par un propriétaire, et que la Communauté de Communes a fait le choix de les financer en totalité, pour accélérer le processus de remise en état.

A Chamalières le 7 Aout 2023

La Commissaire Enquêteur



Raymond Amblard

**BILLOM COMMUNAUTE**

**ENQUETE PUBLIQUE DU 7/06/2023 au 7/07/2023**

**DECLARATION D'INTERET GENERAL DE TRAVAUX DANS LE CONTRAT  
TERRITORIAL DES BASSINS VERSANTS DU LITROUX ET DU JAURON**

**CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**Raymond AMBLARD**

**Arrêté du Président de Billom communauté en date du 16 Mai 2023**

## 1. Rappel de l'objet du Projet

Le projet concerne la restauration des cours d'eaux inclus dans les bassins versants du Litroux et du Jauron situés dans le centre-est du département du Puy-de-Dôme. Ils sont accolés l'un à l'autre, et ils sont tous les deux des affluents de l'Allier en rive Droite. La superficie totale des deux territoires, couvre 262 km<sup>2</sup> : 143 km<sup>2</sup> pour le Litroux et 119 km<sup>2</sup> pour le Jauron. Le réseau hydrographique est composé de 125 km de cours d'eau pour le Litroux et 121 km pour le Jauron. Chacun des deux bassins versants est constitué de trois masses d'eau.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'eau dite directive 2000/60/CE qui affiche des objectifs en matière de bon état des eaux. Elle s'inscrit également dans le cadre du SDAGE Loire-Bretagne 2022/2027, qui formalise les grandes orientations de gestion équilibrée de la ressource, en eau et des milieux aquatiques à l'échelle de son bassin hydrographique.

Sur les 6 masses d'eaux concernées, 4 sont en état « mauvais », 1 médiocre, 1 moyen.

L'ensemble des actions envisagées, visant à atteindre le bon état écologique et hydro-morphologique des cours d'eau, fait l'objet d'un contrat territorial, impliquant Billom Communauté, le Conseil Départemental du Puy de Dôme, et l'Agence de l'eau Loire Bretagne

Les travaux prévus dans la Déclaration d'Intérêt Général ne constituent qu'une partie des actions identifiées dans le cadre du contrat territorial.

Cette déclaration d'intérêt général est nécessaire pour permettre aux Communautés de Communes, d'intervenir sur des propriétés privées.

D'autres actions, notamment d'animation ne nécessitent pas de déclaration d'intérêt général et par ailleurs certains projets ne sont pas suffisamment aboutis pour être présentés ; ces derniers feront l'objet d'une procédure ultérieure.

Le projet d'amélioration des cours d'eau relevant la Déclaration d'Intérêt Général comprend les travaux suivants :

### 1.1. Volet agricole :

Travaux d'aménagement de zone humides artificielles et des bords de cours d'eaux (clôtures, abreuvoirs.)

### 1.2. Milieux aquatiques :

- Aménagement du lit mineur et des berges (diversification des écoulements et des habitats)

- Restauration et création de végétation en rives des ruisseaux
- Destruction des espèces exotiques envahissantes (criblage des sols)
- Restauration et préservation des zones humides

### 1.3. Gestion des débits :

Travaux d'effacement de plans d'eau par suppression de digue

## 2. Déroulement de L'enquête

L'enquête s'est déroulée normalement, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président de Billon Communauté en date du 16 Mai 2023.

Le dossier soumis à l'enquête était très complet et permettait au public de prendre connaissance dans le détail de l'ensemble des actions envisagées et des modalités de leur financement, en distinguant bien ce qui relevait dans ce programme global de la Déclaration d'Intérêt Général.

Une seule observation a été présentée.

Cette observation relève l'intérêt des travaux pour le milieu aquatique, mais s'interroge sur le fait que les Communautés de communes ne répercutent sur les propriétaires le coût des travaux correspondants.

Billon-Communauté précise dans sa réponse qu'il s'agit de travaux coûteux, difficiles à supporter par un propriétaire, et que la Communauté de Communes a fait le choix de les financer en totalité, pour accélérer le processus de remise en état.

## 3. Le dossier soumis à l'enquête

Le dossier soumis à l'enquête est très complet ; outre le dossier de demande spécifique de la Déclaration d'Intérêt Général dont le contenu a été validé par la Direction Départementale des territoires, Il comporte :

- Les différentes pièces administratives relatives à l'organisation de l'enquête
- La feuille de route
- La stratégie territoriale
- Le Diagnostic et le programme d'actions
- Le Document cadre du Contrat.

Le diagnostic de la situation de départ et notamment la qualification de la qualité des masses d'eau est particulièrement détaillée ainsi que l'analyse des enjeux, des objectifs et plans d'actions.

De nombreux plans permettant de localiser les travaux envisagés.

L'accessibilité pour un particulier pouvait peut-être présenter des difficultés compte tenu de la multiplicité des pièces, nécessitant un certain temps d'appropriation du dossier.

Toutefois, les cartes communales, figurant dans le dossier de Déclaration d'Intérêt Général permettaient de prendre connaissance facilement de la localisation et de la nature des travaux envisagés

## 4. Les enjeux et les objectifs du projet

Il ne fait pas de doute que la mauvaise qualité de la plupart des masses d'eaux au sein des bassins versants du Litroux et du Jauron nécessitait une action pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre et du SDAGE Loire Bretagne.

Il s'agit d'un territoire assez sensible notamment dans sa partie avale, qui subit une certaine pression liée à la périurbanisation, mais aussi à une activité agricole significative, de grandes cultures, ayant conduit à une forte anthropisation avec notamment des cours d'eaux rectilignes.

La partie amont est constituée principalement de zones d'élevage, avec une pression foncière moindre mais souffre de déficit d'eau en période estivale.

Dans le Diagnostic les enjeux et les objectifs sont exposés comme suit :

- Concilier agriculture et amélioration des milieux, aquatiques
  - Limiter les transferts jusqu'au cours d'eau : nitrate, phytosanitaires, sol
  - Réduire la fertilisation, azotées
  - Communiquer et sensibiliser
  
- Réduire les sources de pollution des milieux aquatiques et améliorer la qualité de l'eau pour les usages et la biodiversité
  - Réduire les pollutions d'origine domestique,
  - Amélioration des pratiques polluantes
  - Suivre l'évolution de la pollution des eaux
  
- Retrouver un fonctionnement naturel des milieux aquatiques
  - Restauration de la morphologie et amélioration de la qualité habitacionnelle
  - Restauration, création et maintien de la rypsilve
  - Restauration de la continuité écologique
  - Lutter contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques.
  - Restauration et sauvegarde des zones humides
  - Éviter la captation des pluies par les plans d'eau
  - Réduire les prélèvements d'eau pour l'agriculture
  - Rendre les cours d'eau prioritaires à l'étiage
  - Diminuer la tension sur le réseau AEP, pour anticiper les baisses de ressources avec le réchauffement climatique
  - Accompagner les propriétaires et ou exploitants riverains
  - Suivi administratif et financier
  - Évaluation du contrat
  
- Adapter le territoire à la baisse de précipitation ainsi qu'aux épisode exceptionnel,
  - Améliorer la connaissance de l'hydrologie des cours d'eau,
  - Éviter la captation des pluies estivales par le plan d'eau
  - Réduire les prélèvements d'eau pour l'agriculture
  - Rendre les cours d'eau prioritaires à l'étiage

- Diminuer la tension sur le réseau AEP pour anticiper les baisses de ressources avec le réchauffement climatique
- Alerter sur les enjeux qualitatifs
- Prévention du risque inondation
- 
- Animer et sensibiliser le territoire aux enjeux de valorisation de la qualité des milieux aquatiques
  - Faire évoluer les perceptions et la sensibilité environnementale
  - Accompagner les propriétaires et /ou exploitants riverains
  - Suivi administratif et financier
  - Évaluation du contrat

Cette présentation montre bien que faute d'engager les actions qui sont identifiées, la qualité des milieux ne pourra que se dégrader davantage.

La mise en œuvre du projet répond à un véritable besoin pour stopper cette dégradation progressive des milieux aquatiques et retrouver un niveau de qualité satisfaisant.

Elle montre aussi qu'il y a une diversité d'action à envisager qui touche à des domaines très différents mais complémentaires (réalisation de travaux, animation en direction de différents acteurs publics et privés pour faire évoluer les pratiques et les comportements, observation, évaluation etc).

Cette approche apparaît très structurée en identifiant bien les étapes à franchir pour passer d'objectifs généraux à des actions concrètes susceptibles de générer un véritable changement.

On fera le constat aussi que les travaux qui entrent dans le champ de la Déclaration d'Intérêt Général ne constituent qu'un volet de ce projet d'ensemble mais qu'à l'inverse cette démarche globale est indispensable pour inscrire ces travaux dans un démarche d'ensemble, plutôt vertueuse, permettant d'améliorer la qualité des milieux et anticiper les effets du réchauffement climatique.

Par la diversité des actions envisagées, tant dans le domaine des travaux que dans la recherche d'évolution comportementale des différents acteurs, on peut relever qu'il s'agit bien d'une démarche de Développement Durable.

## 5. L'impact environnemental du projet

Par nature il s'agit de travaux qui visent à améliorer la qualité des milieux aquatiques et qui permettent donc au travers de plusieurs actions ciblées d'améliorer la qualité des masses d'eaux.

Le principal enjeu se situe donc dans les modalités d'exécution des travaux.

Le dossier décrit très bien ces modalités et les précautions qui seront prises notamment pour les travaux dans le lit mineur.

Il traite bien la question de la gestion des déchets liés aux différents chantiers.

Il traite bien aussi de l'incidence sur les sites Natura 2000 présents dans les deux bassins versant du Litroux et eu Jauron.

## 6. La Gouvernance du projet

La gouvernance d'un tel projet est complexe car elle nécessite de mobiliser simultanément les acteurs publics et privés du territoire et de nombreuses structures (services, administrations) extérieures à ce territoire.

Par ailleurs le périmètre des problématiques aquatiques, renvoie à celui des bassins versants qui échappent aux périmètres locaux de gestion administrative du territoire.

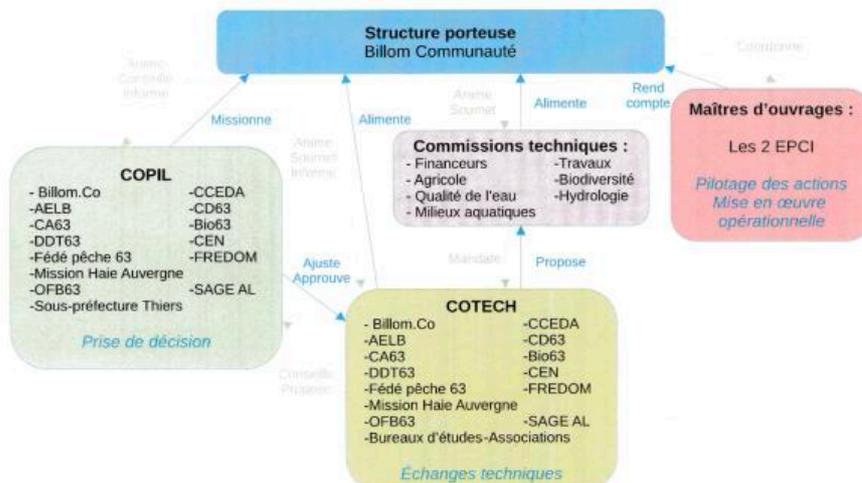
Ici la première difficulté est que le périmètre du projet est à cheval sur deux Communautés de Communes, « Billom Communauté » et « Entre Dore et Allier. »

L'organisation « intercommunautaire » qui a été mise en place avec la création d'un service unique composé de deux techniciens compétents sur l'ensemble des bassins est particulièrement pertinente.

Ceci permet de concilier l'efficacité (un seul service rattaché à l'une des deux structures, en l'occurrence Billom Communauté) et l'autonomie territoriale, chaque communauté pouvant orienter les actions sur son territoire de manière cohérente avec les autres politiques publiques qu'elle y conduit.

Cette gouvernance complexe a été formalisée en s'appuyant notamment sur des commissions techniques, un Comité technique et un comité de pilotage.

Le tout fait l'objet d'un organigramme présenté dans le dossier et reporté ci-après.



Au-delà des enjeux de coopération entre les différentes structures concernées, il y a aussi la question de la concertation avec la population et notamment les différents propriétaires concernés et leurs ayant-droits.

L'enquête publique a pour but précisément de permettre à ceux-ci de s'exprimer.

Les Communautés de Communes ont véritablement œuvré afin que cette enquête publique soit un véritable lieu d'expression pour les habitants en organisant, notamment en amont de cette enquête deux réunions publiques, une à Lezoux, l'autre à Billon au cours desquelles l'ensemble du projet a été présenté sur la base d'un diaporama particulièrement

pédagogique, mettant à la portée d'un citoyen non spécialiste du sujet, la compréhension des enjeux relatifs à la qualité des cours d'eaux et à leur remise en état.

Au cours de ces réunions différentes questions ont été posées, notamment par des riverains des cours d'eaux concernés ; et des réponses précises leur ont été données, notamment sur le contenu des différentes actions qui été envisagées.

S'agissant de l'enquête proprement dite, elle est le fruit de cette coopération entre les Communautés de Communes puisque c'est Billom-Communauté qui était l'autorité administrative compétente pour l'organisation et le pilotage de cette enquête.

J'ai pu mesurer dans mes échanges avec les élus et notamment les deux Vice-Présidents à l'environnement qu'ils avaient acquis une vraie pratique du travail en commun donnant de l'efficacité et la cohérence de l'action publique sur le territoire en matière de gestion des milieux aquatiques.

J'ai pu mesurer aussi que dans chaque Communauté il y avait des approches transversales permettant d'associer la qualité des milieux aquatiques aux autres problématiques territoriales comme celles de l'urbanisme (trames vertes et bleues) ou de l'énergie.

J'ai pu notamment le mesurer concrètement sur le territoire de la Communauté « Entre Dore et Allier » qui conduit pratiquement en même temps Le Contrat Territorial sur Litroux, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et le Plan Climat Air Energie Territorial ( PCAET) en lien par ailleurs avec un Plan Alimentaire Territorial ( PAT) piloté par la structure du « Grand Clermont ».

S'agissant aussi de la mise en œuvre de la compétence « GEMAPI » (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) ... qui est une compétence récente confiée aux Communauté de Commune j'ai pu constater qu'il y avait une véritable appropriation de cette politique à la fois par les services et par les élus.

Le niveau Communautaire est la bonne échelle pour aborder de manière cohérente les problématique et la conduite des projets correspondants. Les élus ont bien pris conscience que cela donnait du sens à l'action des Communautés de Communes dont l'utilité est parfois contestée par la population ...

## 7. Les travaux relevant de la Déclaration d'Intérêt Général

Il y a bien un intérêt général à réaliser des travaux sur les cours d'eau, même si ceux-ci relèvent d'une obligation des propriétaires. En effet, l'analyse de la situation, révèle bien, que dans la réalité, les obligations auxquelles sont astreints, les propriétaires ne sont pas mises en œuvre ce qui est fortement dommageable pour la qualité des milieux.

On voit bien aussi qu'une simple politique d'incitation ne permettrait pas d'aboutir compte-tenu de la diversité, des situations et de la capacité réelle des propriétaires à intervenir.

Il faut prendre en compte notamment que de nombreuses propriétés font l'objet d'un bail à un exploitant, qui n'a pas le même intérêt que le propriétaire lui-même à intervenir même s'il devrait le faire au titre de ce bail.

Il faut prendre en compte aussi, que même si un propriétaire avait l'intention d'intervenir, il n'a pas de possibilité de maîtriser la technicité des travaux nécessaires qui relèvent la plupart du temps de l'intervention d'entreprises spécialisées sous le contrôle d'une maîtrise d'œuvre

compétente. En fait, même s'il s'agit d'espaces privés, le type d'interventions nécessaires relèvent davantage des modalités de la gestion d'un bien commun exigeant une action d'ensemble cohérente conduite par une autorité publique en l'occurrence les Communautés de Communes.

La question de la répercussion des charges sur les propriétaires qui a été évoquée dans une observation est peut-être plus délicate, car comme cela a été suggéré dans cette observation il pourrait paraître logique de répercuter sur les propriétaires les charges correspondantes. Dans sa réponse faite suite à cette observation, la Communauté de Commune de Billom, indique que compte tenu du mauvais état des cours d'eaux dans les bassins versant du Litroux et du Jauron, il y a nécessité d'une action « forte et immédiate pour espérer observer les améliorations à court terme » et que dans ce contexte elle a fait le choix de faire « des efforts financiers conséquents ».

Cette attitude nous paraît défendable compte tenu des arguments développés, ainsi, même s'il s'agit, au sens strictement juridique, de domaines relevant du droit privé, dans la réalité nous sommes de fait dans l'exercice d'une politique publique.

Il s'agit, en effet, de gérer de manière coordonnée un bien commun, ce qui interpelle donc les collectivités locales tant au niveau de la définition des actions à conduire que de leur financement.

## 8. Le projet de réalisation de retenues pour l'irrigation porté par L'Association Syndicale Libre des Turlurons

J'ai eu communication par Billom Communauté d'un dépliant relatif au projet de deux retenues porté par l'Association Syndicale Libre des Turlurons. Ce projet concerne 15 communes et 36 exploitation agricoles, réparties sur différentes Communautés de Communes dont celle de Billom et d'« Entre Dore et Allier ».

Il est prévu en particulier de réaliser une retenue sur la commune de Bouzel qui appartient notamment aux bassins du Litroux et du Jauron .

Il représenterait une superficie de 15 ha et un volume de 1,05 millions de m<sup>3</sup>.

Ces retenues seraient alimentées par pompage hivernal dans l'Allier en période de hautes eaux et permettraient l'alimentation de réseaux d'irrigation.

Elles seraient équipées de panneaux photovoltaïques flottants qui permettraient la production d'électricité et la diminution de l'évaporation.

Un article est paru dans la presse locale notamment dans la Montagne le 31 Juillet.

Il va de soi qu'un tel projet, en fonction de sa localisation, pourrait avoir un impact significatif tant sur le fonctionnement du milieu aquatique, que sur le développement des pratiques agricoles.

Il pourrait avoir ainsi une incidence sur la réflexion conduite pour l'élaboration du contrat territorial.

En particulier il interpellerait l'objectif : « Concilier agriculture et fonctionnement des milieux aquatiques ».

Toutefois, selon les informations fournies par la Direction Départementale des Territoires ce projet n'a à ce jour aucune réalité administrative ; il paraît donc difficile de le prendre en compte à ce stade

## CONCLUSIONS :

### Faisant le constat que :

L'enquête s'est déroulée normalement, dans le cadre défini par l'arrêté du Président de Billom Communauté en date du 16 Mai 2023 et que des réunions publiques d'information préalables, ont été organisée par Billom Communauté en vue de donner un maximum d'informations au public en amont de cette enquête.

Le dossier soumis à l'enquête était complet et comportait tous les éléments qui permettait au public de s'informer sur le contenu et la finalité de la déclaration d'intérêt général, mais aussi sur le contexte général dans lequel elle s'insère (Contrat territorial).

Le projet s'inscrit dans une démarche partenariale avec différent services publics n'a fait l'objet que d'une seule observation du public, laquelle ne remet pas en cause l'intérêt général du projet, mais seulement les modalités du financement des travaux.

La mauvaise qualité des eaux dans les Bassins du Litroux et du Jauron justifie un projet global d'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques ;

La spécificité des travaux à réaliser implique une action globale et coordonnée incompatible avec des interventions individuelles des propriétaires concernés.

La nature des interventions peut être assimilée à la gestion d'un bien commun, justifiant l'intervention des Communautés de Communes tant pour la réalisation des travaux que pour leur financement.

Les travaux prévus auront un bilan environnemental positif contribuant à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, sachant que les travaux seront réalisés avec précaution afin qu'il n'y ait pas de détériorations des milieux existants.

Le projet d'ensemble dans lequel s'inscrit la déclaration d'intérêt général, a été élaboré dans le cadre d'un mode de gouvernance très structuré qui a permis de mobiliser et d'associer l'ensemble des partenaires publics concernés et d'informer les propriétaires concernés.

Les Communautés de Communes, ont mis en place une organisation partenariale efficace pour l'exercice des nouvelles compétences « GEMAPI », à l'échelle des bassins versants du Litroux et du Jauron, et bien coordonnées avec les autres procédures en matière d'urbanisme, et d'environnement (PLUI, PCAET).

**J'émet un avis favorable au projet de Déclaration d'Intérêt Général.**

A Chamalières Le 7 Aout 2023  
Le Commissaire Enquêteur

Raymond Amblard

# **BILLOM COMMUNAUTE**

**ENQUETE PUBLIQUE DU 7/06/2023 au 7/07/2023**

**DECLARATION D'INTERET GENERAL DE TRAVAUX DANS LE CONTRAT  
TERRITORIAL DES BASSINS VERSANTS DU LITROUX ET DU JAURON**

## **ANNEXES**

- 1 Arrêté d'ouverture d'enquête
- 2 Procès-verbal
- 3 Réponse au Procès-verbal
- 4 Publicités dans la presse

**Arrêté du Président de Billom communauté en date du 16 Mai 2023**

# **1 Arrêté d'ouverture d'enquête**



**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE BILLOM COMMUNAUTÉ**  
MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE  
DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE TRAVAUX  
DANS LE CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS  
VERSANT DU LITROUX ET DU JAURON  
**N° 149/2023**

**Le Président,**

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à 123-18 et R.123-1 à 123-27 ;

VU le code rural et notamment les articles L.151-36 à L.151-40 ;

VU l'arrêté du Président de Billom Communauté n°3/2023 du 23 janvier 2023, prescrivant le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et le lancement de l'enquête publique associée.

VU l'arrêté de la Présidente de la communauté de communes Entre Dore et Allier n°08 du 24 janvier 2023, confiant l'organisation de l'enquête au Président de Billom Communauté.

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :**

Une enquête publique dans le cadre du projet de Déclaration d'Intérêt Général de travaux dans le contrat territorial des bassins versants du Litroux et du Jauron se déroulera en application du code de l'environnement et du code rural, **du mercredi 07 juin 2023 à 9 h 00 au vendredi 07 juillet 2023 à 17 h 00.**

Billom Communauté constitue le siège de l'enquête publique.

**ARTICLE 2 :**

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra se rendre au siège de Billom Communauté ou au siège de la communauté de communes Entre Dore et Allier accueillant une permanence du commissaire-enquêteur (voir liste article 3), aux jours et heures d'ouverture habituels pour prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête.

Elle pourra également communiquer au commissaire-enquêteur ses observations et propositions éventuelles :

- par correspondance postale, qui lui seront directement adressées, au siège de l'enquête :

Commissaire-enquêteur - Billom Communauté, 35 avenue de la gare, 63160 Billom :

- par courriel via l'adresse suivante : [contact@billomcommunaute.fr](mailto:contact@billomcommunaute.fr) ;

- directement lors des permanences listées ci-après à l'article 3.

Le dossier d'enquête sera disponible au siège de Billom Communauté ainsi qu'au siège de la communauté de communes Entre Dore et Allier.

Le dossier d'enquête sera également disponibles sur les sites internet de :

- Billom Communauté : <https://billomcommunaute.fr/>

- Entre Dore et Allier : <http://www.ccdoreallier.fr/>

Un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de l'enquête.

**ARTICLE 3 :**

Un commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand : M. Raymond AMBLARD, **il se tiendra à la disposition du public au siège de Billom Communauté et d'Entre Dore et Allier selon le planning suivant :**

Billom Communauté, (35 avenue de la gare, 63160 Billom) :

- le mercredi 07 juin de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 22 juin de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 7 juillet de 14 h 00 à 17 h 00

Entre Dore et Allier, (29 avenue de Verdun, 63190 Lezoux) :

- le lundi 12 juin de 9 h 00 à 12 h 00
- le mardi 27 juin de 14 h 00 à 17 h 00

**ARTICLE 4 :**

L'autorité compétente pour approuver la Déclaration d'Intérêt Général à l'issue de cette enquête publique est la préfecture du Puy-de-Dôme.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera notifié au commissaire-enquêteur, affiché au siège de la communauté de communes et dans les mairies des communes concernées. Un avis comportant les indications figurant dans le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par tous moyens appropriés d'affichage intercommunal et municipal et publié dans deux journaux régionaux ou locaux 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci.

**ARTICLE 6 :**

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, les registres d'enquête sont transmis dans les 24 heures, avec les dossiers d'enquête et les documents annexés, au commissaire-enquêteur. Le commissaire-enquêteur transmettra ensuite au président les dossiers de l'enquête avec le rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Le président adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au président du Tribunal Administratif ainsi qu'au Préfet. Le rapport et les conclusions seront ensuite tenus à la disposition du public pendant un an, au siège de Billom Communauté, 35 avenue de la gare.

**ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au président dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois suivants soit la date de sa publication soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux.

*Des copies du présent arrêté seront également adressées :*

- au préfet du Puy-de-Dôme,
- au directeur départemental des territoires.

Fait à Billom, le 16 mai 2023

Le Président,  
Gérard GUILLAUME

Billom Communauté  
35 avenue de la gare  
63160 BILLON

## **2 Procès-verbal de synthèse**

**DEPARTEMENT DU PUY DE DOME**

**BILLOM COMMUNAUTE**

**ENQUETE PUBLIQUE DU 7/06/2023 au 7/07/2023**

**DECLARATION D'INTERET GENERAL DE TRAVAUX DANS LE CONTRAT  
TERRITORIAL DES BASSINS VERSANTS DU LITROUX ET DU JAURON**

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE**

**Arrêté du Président de Billom Communauté en date du 16 Mai 2023**

## **PROCES VERBAL DE SYNTHESE**

### **1. Objet du procès-verbal :**

Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du Code de l'Environnement, il doit être établi, à l'issue de l'enquête un procès-verbal de synthèse consignant les observations écrites et orales, formulées au cours de l'enquête.

Tel est l'objet du présent document.

Ce procès-verbal doit être communiqué au responsable du projet dans la huitaine qui suit la réception des registres et les documents annexés.

Le responsable dispose alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles

### **2. Déroulement de l'enquête**

L'enquête s'est déroulée normalement, et les permanences prévues ont toutes été tenues aux dates et lieux cités dans l'arrêté visé ci-dessus.

### **3. Observations recueillies :**

Une Observation a été recueillie.

Elle est jointe au présent procès-verbal.

### **4. Réponse du Responsable du projet :**

Comme indiqué ci-dessus, le responsable du projet fait connaître ses observations éventuelles dans un délai de 15 jours

**Document établi en deux exemplaires dont un remis ce jour au responsable du Projet.**

**Fait à Billom le Mardi 18 Juillet 2023**

Le Commissaire Enquêteur

  
**R. Amblard**

Le Vice-Président à l'Environnement  
De Billom Communauté

  
**D. Salles**

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 27 juin à 8h heures

Observations de M<sup>lle</sup> ~~Adeline~~ Céline Tribondeau 7 Juillet 2023

Je ne comprends pas pourquoi les propriétaires riverains ne paient pas pour les travaux qui seront réalisés par la communauté de communes. Pourquoi on a pas incité les particuliers à faire les travaux et/ou payer.

• Pour aider les propriétaires riverains, la Com Com pourrait missionner une entreprise, faire un marché groupé pour diminuer les coûts, suivre les travaux MAIS le propriétaire paiera au final le coût des travaux.

Réglementairement les proprios ont l'obligation d'entretien.

• Nous sommes content que des actions se fassent en faveur du milieu aquatique.

### **3 Réponse au Procès-verbal**

Billom, le 20 juillet 2023

35 avenue de la gare 63160 Billom  
Tel : 04 73 73 43 24  
Mail : [contact@billomcommunaute.fr](mailto:contact@billomcommunaute.fr)

Madame TRIBONDEAU Céline

Objet : Réponse observation DIG  
Litroux/Jauron  
Réf. : DS/AH

Madame,

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Territorial sur les bassins versants du Litroux et du Jauron, une déclaration d'intérêt général a été mise en place par Billom Communauté et la communauté de communes Entre Dore et Allier. Celle-ci a fait l'objet d'une enquête publique du 07 juin au 07 juillet 2023.

Lors d'une des permanences du commissaire enquêteur (M. Raymond AMBLARD désigné par le président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand), vous nous avez fait part d'observations pour lesquelles je vous prie de trouver nos explications ci-dessous :

L'article L-215.14 du Code de l'Environnement stipule que « Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives ».

Par ailleurs, l'article L211-7 du Code de l'Environnement précise que « Les collectivités territoriales et leurs groupements[...], peuvent, sous réserve de la compétence attribuée aux communes par le I bis du présent article, mettre en œuvre les articles L. 151-36 à L115-40 du Code Rural et de la Pêche Maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux ».

En 2000, la directive-cadre sur l'eau (DCE) harmonise la réglementation européenne en matière de gestion de l'eau et instaure l'obligation de protéger et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans l'ensemble de l'Union européenne. La transposition de cette directive s'organise en particulier autour de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (dite « LEMA »), adoptée en 2006, qui constitue désormais le texte central de la politique française de l'eau.

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 suite aux lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015.

Par conséquent, les intercommunalités ont donc le devoir de répondre aux exigences qui émanent de l'Agence de l'eau et de l'Union européenne. Elles doivent veiller au bon fonctionnement des milieux aquatiques, prévenir les pollutions et restaurer les tronçons impactés par les activités humaines.

Les cours d'eau des bassins versants du Litroux et du Jauron ont été classés en mauvais état par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le dernier SDAGE (Schéma Directeur Aménagement et de Gestion des Eaux) 2022-2027. Les besoins en restauration écologique sont donc conséquents pour répondre aux exigences européennes et respecter les délais imposés par celle-ci. Ce qui implique des travaux coûteux difficiles à supporter pour un propriétaire (travaux de terrassement, génie végétal, main d'œuvre, matières premières).

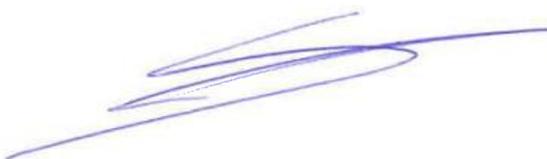
Au regard de ce qui vient d'être énoncé, les élus de Billom Communauté et Entre Dore et Allier ont fait le choix de financer en totalité les travaux sur parcelles privées afin d'accélérer l'amélioration de l'état écologique du territoire.

Les cours d'eau du territoire nécessitent des actions fortes et immédiates pour espérer observer les améliorations à court terme. Le plan d'actions ambitieux du Contrat Territorial Litroux Jauron 2023-2028 va dans ce sens et la réussite de ce projet implique des efforts financiers conséquents que Billom Communauté et Entre Dore et Allier souhaitent réaliser.

En espérant avoir répondu à vos remarques, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président,  
le Vice Président à l'environnement

Daniel SALLES



Billom Communauté  
35 avenue de la gare  
63160 BILLOM

## 4 Publicités dans la presse



# BILLOM COMMUNAUTÉ / AVIS ENQU. PUBL./DECLAR°INTER.

 By Super Utilisateur 9 juin 2023

 70

## BILLOM COMMUNAUTÉ

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE TRAVAUX DANS LE CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS VERSANTS DU LITROUX ET DU JAURON

Une enquête publique dans le cadre du projet de Déclaration d'Intérêt Général se déroulera en application du code de l'environnement et du code rural, **du mercredi 07 juin 2023 à 9 h 00 au vendredi 07 juillet 2022 à 17 h 00**. Billom Communauté constitue le siège de l'enquête publique.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra se rendre aux sièges de Billom Communauté et de la communauté de communes Entre Dore et Allier, aux jours et heures d'ouverture habituels pour prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête.

Elle pourra également communiquer au commissaire-enquêteur ses observations et propositions éventuelles :



– par correspondance postale, qui lui seront directement adressées, au siège de l'enquête : Commissaire-enquêteur – Billom Communauté, 35 avenue de la gare, 63160 Billom ;

– par courriel via l'adresse suivante :  
contact@billomcommunaute.fr ;

– directement lors des permanences listées ci-après.

Le dossier d'enquête sera disponible aux sièges de Billom Communauté, de Entre Dore et Allier et en ligne sur les sites internet de :

– Billom Communauté : <https://billomcommunaute.fr/>

– Entre Dore et Allier : <http://www.ccdoreallier.fr/> Un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de l'enquête.

**M. Raymond AMBLARD** a été désigné comme commissaire-enquêteur, il se tiendra à la disposition du public aux sièges de Billom Communauté et d'Entre Dore et Allier selon le planning suivant :

**Billom Communauté, (35 avenue de la gare, 63160 Billom) :**

– le mercredi 07 juin de 9 h 00 à 12 h 00

– le jeudi 22 juin de 14 h 00 à 17 h 00

– le vendredi 7 juillet de 14 h 00 à 17 h 00

**Entre Dore et Allier, (29 avenue de Verdun, 63190 Lezoux) :**

– le lundi 12 juin de 9 h 00 à 12 h 00



**– le mardi 27 juin de 14 h 00 à 17 h 00**

Toutes les permanences sont ouvertes à tous les habitants du territoire, quelle que soit leur commune.

Des avis reprenant les modalités de l'enquête seront affichés aux sièges de Billom Communauté et d'Entre Dore et Allier et dans les mairies des communes concernées.

**Deux réunions publiques seront organisées avant l'enquête le 5 juin à 18 h 00 au siège de Entre Dore et Allier et le 6 juin à 18 h 00 à la mairie de Billom.**

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport d'enquête au siège de Billom Communauté pendant une durée d'un an.

[Accueil](#) > [annonces-legale](#) > [63](#) > [BILLOM COMMUNAUTÉ / AVIS ENQU. PUBL./DECLAR°INTER.](#)



# BILLOM COMMUNAUTÉ / AVIS ENQU. PUBL./DECLAR°INTER.

 By Super Utilisateur 19 mai 2023

 90

## BILLOM COMMUNAUTÉ

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE TRAVAUX DANS LE CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS VERSANTS DU LITROUX ET DU JAURON

Une enquête publique dans le cadre du projet de Déclaration d'Intérêt Général se déroulera en application du code de l'environnement et du code rural, **du mercredi 07 juin 2023 à 9 h 00 au vendredi 07 juillet 2022 à 17 h 00**. Billom Communauté constitue le siège de l'enquête publique.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra se rendre aux sièges de Billom Communauté et de la communauté de communes Entre Dore et Allier, aux jours et heures d'ouverture habituels pour prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête.

Elle pourra également communiquer au commissaire-enquêteur ses observations et propositions éventuelles :



– par correspondance postale, qui lui seront directement adressées, au siège de l'enquête : Commissaire-enquêteur – Billom Communauté, 35 avenue de la gare, 63160 Billom ;

– par courriel via l'adresse suivante :  
contact@billomcommunaute.fr ;

– directement lors des permanences listées ci-après.

Le dossier d'enquête sera disponible aux sièges de Billom Communauté, de Entre Dore et Allier et en ligne sur les sites internet de :

– **Billom Communauté** : <https://billomcommunaute.fr/>

– **Entre Dore et Allier** : <http://www.ccdoreallier.fr/> Un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de l'enquête.

**M. Raymond AMBLARD** a été désigné comme commissaire-enquêteur, il se tiendra à la disposition du public aux sièges de Billom Communauté et d'Entre Dore et Allier selon le planning suivant :

**Billom Communauté, (35 avenue de la gare, 63160 Billom) :**

– le mercredi 07 juin de 9 h 00 à 12 h 00

– le jeudi 22 juin de 14 h 00 à 17 h 00

– le vendredi 7 juillet de 14 h 00 à 17 h 00

**Entre Dore et Allier, (29 avenue de Verdun, 63190 Lezoux) :**

– le lundi 12 juin de 9 h 00 à 12 h 00



**– le mardi 27 juin de 14 h 00 à 17 h 00**

Toutes les permanences sont ouvertes à tous les habitants du territoire, quelle que soit leur commune.

Des avis reprenant les modalités de l'enquête seront affichés aux sièges de Billom Communauté et d'Entre Dore et Allier et dans les mairies des communes concernées.

**Deux réunions publiques seront organisées avant l'enquête le 5 juin à 18 h 00 au siège de Entre Dore et Allier et le 6 juin à 18 h 00 à la mairie de Billom.**

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport d'enquête au siège de Billom Communauté pendant une durée d'un an.

[Accueil](#) > [annonces-legale](#) > [63](#) > [BILLOM COMMUNAUTÉ / AVIS ENQU. PUBL./DECLAR°INTER.](#)



# Annonces classées

## PUY-DE-DÔME

### ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur [www.centrefrance.com](http://www.centrefrance.com)

**04.73.17.31.27**  
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

## VIE DES SOCIÉTÉS

**RONDEAU INVEST**  
Société par actions Simplifiée au capital de 10 000 euros  
Siège social : 10 rue de l'Oratoire - 63000 CLERMONT-FERRAND

## AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte sous seing privé en date du 27 avril 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : RONDEAU INVEST, Forme : société par actions simplifiée, Capital : 10 000 euros, Siège : 10 Rue de l'Oratoire, CLERMONT-FERRAND 63000, Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la construction, l'aménagement de tous immeubles ; l'administration et l'exploitation desdits immeubles ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires ; et l'installation et l'entretien d'équipements photovoltaïques. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. Agrément : Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La société ORATORIO CAPITAL, SARL au capital de 250 000 euros, dont le siège est 10 Rue de l'Oratoire CLERMONT-FERRAND 63000 immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le N°917 430 209, représentée par son Gérant, Monsieur Emmanuel FORGEOT D'ARC. Directeur Général : Madame Céline FORGEOT D'ARC, demeurant 10 Rue de l'Oratoire, CLERMONT-FERRAND 63000. La société sera immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND, Pour avis, La Présidente

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



Groupe ActionLogement

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### PROCÉDURE ADAPTÉE

- 1. Identification de l'organisme qui passe le marché :**  
S.A. AUVERGNE HABITAT  
16, Boulevard Charles de Gaulle BP 70296  
63008 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Téléphone : 04 73 17 00 00
- 2. Mode de passation du marché :**  
Procédure adaptée - Article L. 2123-1 du Code de la commande publique.
- 3. Objet du marché :**  
Marchés de travaux pour la réhabilitation d'une ancienne bâtisse en 7 logements. Il s'agit d'une re-consultation pour 8 lots déclarés infructueux à l'appel d'offres initial.

### 4. Lieu d'exécution :

La Pommerai à NESCHERS (63320).  
Descriptions des lots :  
Lot N° 10 : Couverture - Zinguerie  
Lot N° 12 : Traitement des façades  
Lot N° 13-1 : Menuiseries Extérieures Bois  
Lot N° 13-2 : Fermetures Volets bois  
Lot N° 16 : Serrurerie - Persiennes métalliques - Portes de garages  
Lot N° 22 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage - VMC  
Lot N° 24 : Electricité  
Lot N° 28 : Espaces verts

### 5. Prestations divisées en lots :

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

### 6. Date de remise des offres :

Date limite de réception des offres : 12/06/2023 à 12 heures  
Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

### 7. Retrait des documents de la consultation et modalité dépôt des candidatures et offres

Les documents de la consultation sont téléchargeables gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : [www.chaumeil-marchespublics.fr](http://www.chaumeil-marchespublics.fr) Les offres doivent être envoyées par voie électronique via : [www.chaumeil-marchespublics.fr](http://www.chaumeil-marchespublics.fr)  
Date d'envoi à la publication : 17/05/2023

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

### BILLOM COMMUNAUTÉ

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Déclaration d'intérêt Général de travaux dans le contrat territorial des bassins versants du Litroux et du Jouron

Une enquête publique dans le cadre du projet de Déclaration d'intérêt Général se déroulera en application du code de l'environnement et du code rural, du mercredi 07 juin 2023 à 9 h 00 au vendredi 07 juillet 2023 à 17 h 00. BilloM Communauté constitue le siège de l'enquête publique. Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra se rendre aux sièges de BilloM Communauté et de la communauté de communes Entre Dore et Allier, aux jours et heures d'ouverture habituels pour prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête. Elle pourra également communiquer au commissaire-enquêteur ses observations et propositions éventuelles :

- par correspondance postale, qui lui seront directement adressées, au siège de l'enquête : Commissaire-enquêteur - BilloM Communauté, 35 avenue de la gare, 63160 Billom ;
- par courriel via l'adresse suivante : [contact@billomcommunaute.fr](mailto:contact@billomcommunaute.fr) ;
- directement lors des permanences listées ci-après.

Le dossier d'enquête sera disponible aux sièges de BilloM Communauté, d'Entre Dore et Allier et en ligne sur les sites internet de :

- BilloM Communauté : <https://billomcommunaute.fr/>
- Entre Dore et Allier : <http://www.ccdoreallier.fr/>

Un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de l'enquête.

M. Raymond AMBLARD a été désigné comme commissaire enquêteur, il se tiendra à la disposition du public aux sièges de BilloM Communauté et d'Entre Dore et Allier selon le planning suivant :

**BilloM Communauté, (35 avenue de la gare, 63160 Billom) :**

- le mercredi 07 juin de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 22 juin de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 7 juillet de 14 h 00 à 17 h 00

**Entre Dore et Allier, (29 avenue de Verdun, 63190 Lezoux) :**

- le mardi 12 juin de 9 h 00 à 12 h 00
- le mardi 27 juin de 14 h 00 à 17 h 00

Toutes les permanences sont ouvertes à tous les habitants du territoire, quelle que soit leur commune.

Des avis reprenant les modalités de l'enquête seront affichés aux sièges de BilloM Communauté et d'Entre Dore et Allier et dans les mairies des communes concernées.

Deux réunions publiques seront organisées avant l'enquête le 5 juin à 18 h 00 au siège de Entre Dore et Allier et le 6 juin à 18 h 00 à la mairie de Billom.

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport d'enquête au siège de BilloM Communauté pendant une durée d'un an.

### INFOS SERVICES 63

#### DÉTRESSES

- SOS SUICIDE PHÉNIX** Permanences téléphoniques locales ☎ 04.73.29.15.15, laissez un message sur répondeur. Accueil sur rendez-vous. Permanences téléphoniques nationales, 7/7 jours, téléphone de 13 h à 23 h au ☎ 01.40.44.46.45 et messagerie. Permanences d'accueil : 27, rue de l'Artière, 63170 Aubière.  
Par mail : [accueil@sos-suicide-phenix.org](mailto:accueil@sos-suicide-phenix.org)
- AIDES AUVERGNE SIDA** ☎ 9, rue de la Boucherie, ☎ 04.73.99.01.01, de 14 h à 18 h, du lundi au vendredi ; de 14 h à 20 h 30, mardi.
- SIDA INFO SERVICE** ☎ 0.800.840.800, 7 jours/7, 24 h/24 (anonyme et gratuit).
- HÉPATITES INFO SERVICE** ☎ 0.800.845.800, 7 jours/7, 24 h/24 (anonyme et gratuit).
- SOS FEMMES** BP 440, 63012 Clermont-Fd Cedex 1, ☎ 04.73.29.32.20 ; lundi et jeudi, de 13 h à 17 h ; mercredi et vendredi, de 9 h à 13 h.
- ENFANCE MALTRAITÉE** ☎ Permanence téléphonique 24 h/24 et 7 jours/7, ☎ 119.
- SOS AMITIÉ** ☎ 24 h/24 et 7 jours/7, ☎ 04.73.37.37.37.
- SOS AVOCATS - AIDE AUX VICTIMES** ☎ 06.45.50.11.11 ; tous les jours de 8 h à 20 h sans interruption.
- CROIX-ROUGE ÉCOUTE** ☎ 0.800.858.858, numéro vert anonyme et gratuit.
- FIL ARC-EN-CIEL** ☎ Ecoute confidentielle pour les personnes s'interrogeant sur leur orientation sexuelle. Le mercredi, de 18 h à 20 h, et le vendredi, de 19 h à 22 h, ☎ 04.73.90.21.22.
- SOS INCESTE ET VIOLENCES SEXUELLES AUVERGNE** ☎ 04.73.92.78.48.
- LE DÉFENSEUR DES DROITS** ☎ 08.1000.5000. Du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h (prix d'un appel local depuis un poste fixe).
- AIDE AUX VICTIMES (AVEC 63)** ☎ 72, avenue d'Italie, à Clermont-Fd, ☎ 04.73.90.12.24 - Mail : [avec63@orange.fr](mailto:avec63@orange.fr)  
Internet : [www.avec63.fr](http://www.avec63.fr) Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. En dehors des jours et des heures d'ouverture, un numéro d'urgence peut vous orienter : ☎ 08.842.846.37 (prix d'un appel local).
- FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES** ☎ Point accueil de jour, information et accompagnement, aide gratuite et confidentielle, du lundi au vendredi, ☎ 04.73.90.00.66.

#### SOLIDARITÉ

- CROIX-ROUGE FRANÇAISE** ☎ Délégation départementale, 23, bd Jean-Moulin, 63000 Clermont-Fd, ☎ 04.73.92.55.26, horaire d'ouverture : du lundi au vendredi (permanence) 14 h à 17 h 30 ; délégation locale, 21, rue Jean-Richepin, à Clermont-Fd, ☎ 04.73.92.68.55, de 14 h à 17 h 30 (permanence d'accueil).
- SECOURS CATHOLIQUE** ☎ 17, bd Jean-Jaurès, Clermont-Fd, ☎ 04.63.22.84.07 ; lundi à jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, et vendredi, de 9 h à 12 h. Délégation : 133, avenue de la République, à Clermont-Fd, ☎ 04.73.98.27.37.
- RESTOS DU CŒUR** ☎ 2, rue Cuvier, Clermont-Fd, ☎ 04.73.98.10.10. ☎ Et les jours de permanence sont : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 11 h 30. Fermeture en août.
- BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE** ☎ 50, rue du Cheval, à Clermont-Fd, ☎ 04.73.25.1717 ; du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h (sauf le vendredi).
- PLANNING FAMILIAL** ☎ 13, rue des Quatre-Passeports, à Clermont-Fd, ☎ 04.73.37.12.07 ; du mardi au vendredi, tous les matins, de 9 h à 12 h ; tous les après-midi : mardi, de 13 h 30 à 17 h 30 ; mercredi, de 13 h 30 à 18 h ; jeudi, de 13 h 30 à 18 h ; vendredi, de 13 h 30 à 17 h. Consultations médicales sur rendez-vous les mercredi et jeudi après-midi.
- SECOURS POPULAIRE** ☎ 10, rue de Bien-Assis, BP 450, 63012 Clermont-Fd Cedex 1, ☎ 04.73.42.27.40 (permanence d'accueil) ; du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX** ☎ Lieu dit « Les Bas-Charmets », 63360 Gerzat, ☎ 04.73.91.35.36, fax : 04.73.91.20.96, refuge ouvert tous les jours, sauf le mardi et jours fériés y compris le dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- ACCUEIL DE JOUR** ☎ 12, rue Emilienne-Gourmy, à Clermont-Fd, ☎ 04.73.91.04.00 ; ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 13 h 45 et le samedi matin, de 9 h à 11 h 30.

#### SOCIAL

- CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE du Puy-de-Dôme**  
☎ Pour vos courriers : une seule adresse : CPAM du Puy-de-Dôme, 63031 Clermont-Ferrand Cedex 9  
☎ Accueil du public : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Sans interruption pour l'accueil rue du Clos-Four, de 8 h 30 à 16 h 30. Espace libre-service pour les démarches courantes. Sur rendez-vous pour les dossiers complexes. Clermont-Ferrand : rue du Clos-Four ; Ambert : 21bis, bd de l'Europe ; Issoire : 28, rue Antonin-Gaillard ; Riom : 2 bis, avenue de Châtel-Guyon ; Thiers : 20, rue des Docteurs-Dumas.  
☎ Accueil uniquement sur rendez-vous : permanences CPAM ; Courmon-d'Yvergne : 32, rue du Bout-du-Pilat. Clermont-Ferrand Croix-de-Neurat : rue du Torpilleur-Sirocco, centre commercial.  
☎ 3646, de 8 heures à 17 h 30, du lundi au vendredi (service gratuit + prix appel). [www.omekl.fr](http://www.omekl.fr) mon compte Ameli pour l'ensemble de vos démarches.
- CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES** ☎ 4, rue Auger, à Clermont-Ferrand.  
☎ Pour vos courriers : 2, rue Auger, CS 25010, 63032 Clermont-Ferrand Cedex 9, [www.caf.fr](http://www.caf.fr), ☎ 3230 (service gratuit + prix de l'appel), avec des conseillers joignables du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30.
- PERMANENCE RÉGIONALE INFORMATION-CONTRACEPTION** ☎ Du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, ☎ 04.73.75.01.62.
- CENTRE DU DROIT DES FEMMES** ☎ 23, place Delille, centre Georges-Couthon, Clermont-Fd, 04.73.74.61.20, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (pour les conseillères, prendre un rendez-vous).
- MSA AUVERGNE** ☎ Clermont-Fd, 16, rue Jean-Claret, accueil du public sur rendez-vous, du lundi au vendredi ☎ 04.71.646.646, du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h (vendredi 16 h).
- EMPLOI**
- POLE EMPLOI** ☎ Téléphone unique, le 3949 (selon le service, appel gratuit depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel de l'opérateur ou de 0,11 € TTC par appel). Site internet : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)
- TRANSPORTS**
- TAXIS-RADIO** ☎ ☎ 04.73.19.53.53, 24 h/24 et 7 jours/7.
- TAXI 63** ☎ ☎ 04.73.31.53.15, 24 h/24 et 7 jours/7.
- GARE ROUTIÈRE** ☎ 69, bd Gergovie, ☎ 04.73.93.13.61, du lundi au samedi, de 8 h 30 à 18 h 30 (sauf jours fériés).
- AÉROPORT DE CLERMONT-FD-AULNAT** ☎ ☎ 04.73.62.71.00 (renseignements) ; Air France : ☎ 0.820.820.820 (renseignements et réservations) ; Régional Airlines : ☎ 02.40.13.52.00 (renseignements et réservations, sauf le dimanche).
- GARE SNCF** ☎ Par téléphone : trafic avec Radiolignes, horaires, billets, services, numéro unique, le 3635 (0,34 € TTC/mn) ; via Internet : [voyages-sncf.com](http://voyages-sncf.com)
- T2C** ☎ Espace commercial, bd Charles-de-Gaulle, arrêt bus Lagarlaye (en face de la Polyclinique) ; renseignements téléphoniques. ☎ 04.73.28.56.56, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

### INFOS SERVICES 43

#### DÉTRESSES

- ALLO ÉCOUTE ADO** ☎ 0.800.506.692 (numéro vert), du lundi au samedi, de 17 h à 20 h.
- DROGUE INFO SERVICE** ☎ ☎ 0.800.23.13.13 (numéro vert).
- SOS AMITIÉ (Clermont-Fd)** ☎ ☎ 04.73.37.37.37, 24 h/24, 7 jours/7.
- CROIX-ROUGE ÉCOUTE** ☎ ☎ 0.800.858.858, numéro vert anonyme et gratuit.
- SOS INCESTE ET VIOLENCES SEXUELLES AUVERGNE** ☎ ☎ 04.73.92.78.48.
- ENFANCE MALTRAITÉE** ☎ ☎ 119 (numéro vert), 24 h/24 et 7 jours/7.
- VIOLENCES CONJUGALES** ☎ ☎ 39.19 (coût d'un appel local depuis un poste fixe).
- SOS ALCOOL (Clermont-Fd)** ☎ ☎ 04.73.34.15.47.
- ALCOOLIQUES ANONYMES** ☎ ☎ 09.69.39.40.20 (appel non surtaxé).  
- Brioude : réunion le 1<sup>er</sup> lundi du mois, à 19 heures, à l'ancienne école Jean-Pradier (face mairie).  
- Le Puy-en-Velay : réunion le 3<sup>e</sup> jeudi, à 19 h 30, au centre Roger-Fourmeyron, 31, bd de la République.
- SIDA INFO SERVICE** ☎ ☎ 0.800.840.800, 24 h/24, 7 jours/7 (anonyme et gratuit).
- DISCRIMINATION RACIALE** ☎ ☎ 0810.005.000, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (prix d'un appel depuis un poste fixe).
- ACCUEIL SANS-ABRI** ☎ ☎ 115 (numéro vert).
- LOGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION** ☎ ☎ 04.71.09.27.25, Le Tremplin, tout public, rue de la Passerelle, 43000 Le Puy-en-Velay.
- TRAIT D'UNION** ☎ Logement d'urgence et d'insertion, rue Emile-Barbet, Brioude, ☎ 04.71.74.94.29, 24 h/24.
- JALMALV** ☎ (Jusqu'à la mort accompagner la vie), ☎ 04.71.05.48.90, Centre hospitalier Emile-Roux-Pac, bd Docteur-Chatemesse, 43012 Le Puy-en-Velay.  
email : [jalmalv-43@laposte.net](mailto:jalmalv-43@laposte.net)
- SOUTIEN CONTRE LE CANCER** ☎ Ligue contre le cancer, ☎ 04.71.02.52.71, 12, avenue Clément-Charbonnier, Le Puy-en-Velay. Permanences du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30.
- FRANCE ALZHEIMER HAUTE-LOIRE** ☎ 18, route de Roderie, 43000 Aiguille, ☎ 04.71.09.17.94 ou 06.38.21.40.62. Notre permanence d'accueil, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h. [france.alzheimer43@orange.fr](http://france.alzheimer43@orange.fr)  
Site : [www.francealzheimer.org/haute-loire/](http://www.francealzheimer.org/haute-loire/)
- UNAFAM** ☎ La délégation 43 de l'UNAFAM (Union nationale des familles et amis de malades et/ou handicapés psychiques) ☎ 04.71.03.36.64 ou par mail : [43@unafam.org](mailto:43@unafam.org)

#### SOLIDARITÉ

- CROIX-ROUGE FRANÇAISE** ☎ Délégation départementale, 3, rue Charles-VII, au Puy-en-Velay, ☎ 04.71.09.10.04.  
- Délégations du Haut Allier (Brioude, Langeac), ☎ 04.71.74.91.92.
- SECOURS CATHOLIQUE** ☎ Délégation départementale, 2, avenue Maréchal-Foch, 43000 Le Puy-en-Velay, ☎ 04.71.09.30.77 ou 04.71.02.54.58.
- Équipes locales :**
- Brioude, 39, rue du 4-Septembre, ☎ 04.71.74.84.26.
  - Le Puy-en-Velay, 2, rue Auguste-Aymard, ☎ 04.71.02.43.11.
  - Yssingaux, 3, boulevard de la Paix, ☎ 04.71.59.15.33.
  - Aurec 3, rue du Verger, ☎ 04.77.06.42.35.
  - Cropponne-sur-Arzon, 1, rue Sainte-Marie, ☎ 04.71.04.22.16.
  - Saint-Just-Malmont, 23, rue des Frères, ☎ 04.77.73.22.31.
  - Monistrol-sur-Loire, 1 bis, allée du Château, ☎ 04.71.66.34.30.
- SECOURS POPULAIRE** ☎ Brioude, 1 rue de l'Instruction, ☎ 04.71.74.95.73.
- RESTOS DU CŒUR** ☎ Brioude, immeuble Instruction, ☎ 04.71.09.73.18.
- BANQUE ALIMENTAIRE** ☎ ☎ 04.71.04.02.13.
- SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX** ☎ Brioude, rue du Canal, ☎ 04.71.74.95.72.

#### SOCIAL

- CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE** ☎ ☎ 36.46, Puy-en-Velay, 10, avenue André-Soulrier, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.  
Pour plus de détails sur nos horaires et nos permanences, rendez-vous sur [amel.fr](http://amel.fr) - Votre caisse Haute-Loire - Nous rencontrer.
- Points d'accueil : Brioude, centre d'interventions sociales, 5,7, rue de la République ; Langeac ancien hôpital (2<sup>e</sup> étage) rue Dumas ; Paulhaguet, mairie ; Sainte-Florine, rue Anatole-France.
- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**  
☎ ☎ 3230 (prix d'un appel local).  
- Accueil au Puy-en-Velay (10, avenue André-Soulrier) : du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.  
- Accueil à Brioude (5, rue de la République) : mardi et jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.  
Rendez-vous sur [caf.fr](http://caf.fr) (espace « ma CAF », « contacter ma CAF ».)
- ADMIR 43 (Aide à domicile en milieu rural)** ☎ 13, avenue Pierre-et-Marie-Curie, 43770 Chadrac, ☎ 04.71.09.26.31.
- PLANNING FAMILIAL** ☎ Le Puy-en-Velay, Maison de la Citoyenneté, 2, rue André-Laplace, ☎ 04.71.02.94.95. Brioude, Espace Entr'Aides, 4, avenue Victor-Hugo, ☎ 04.71.74.93.57.
- CARSAT AUVERGNE** ☎ Pour toute information, un seul numéro, 39.60 (numéro gratuit + coût d'un appel local).  
Permanence au Puy-en-Velay, 11, avenue des Belges.
- CCAS** ☎ Le Puy-en-Velay, 31, bd de la République, ☎ 04.71.07.01.30 ;  
Brioude, hôtel de ville, place Lafayette, ☎ 04.71.74.56.00.
- UNA 43 (aide et soins à domicile)** ☎ 4, avenue Georges-Clemenceau, 43000 Le Puy-en-Velay, ☎ 04.71.09.10.47, [www.una.43.fr](http://www.una.43.fr)
- MSA AUVERGNE** ☎ Le Puy-en-Velay, 11, bd du Président-Bertrand, accueil du public sur rendez-vous, du lundi au vendredi ☎ 04.71.646.646, du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h (vendredi 16 h).

#### EMPLOI

- POLE EMPLOI DE BRIOUDE** ☎ 30, avenue de la lamothe, CS 20126, 43103 Brioude Cedex, ☎ 39.49. Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.
- INSPECTION DU TRAVAIL** ☎ 3, chemin du Fieu, 43000 Le Puy-en-Velay, ☎ 04.71.07.08.51 ou 52. Renseignements en droit du travail à la même adresse au 0806 000 126, tarification locale.

#### FAMILLE

- UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)** ☎ 12, bd Philippe-Jourde, Maison de la Famille, BP 139, 43004 Le Puy-en-Velay Cedex, ☎ 04.71.06.60.40.
- JUSTICE ET PARTAGE MÉDIANE** ☎ 12, rue Jules-Vallès, ☎ 04.71.02.51.48.
- CONSUMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE** ☎ Imposée cité La Fayette, avenue Victor-Hugo, 43100 Brioude, ☎ 04.71.74.93.34.
- UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS (UFCV)** ☎ 29, bd Chantemesse, Aiguille, 43000 Le Puy-en-Velay, ☎ 04.71.02.29.45. Brioude : espace Entr'aide, 4<sup>e</sup> vendredi du mois, de 14 h à 18 h.

#### NOUVEAUX ARRIVANTS

- ACCUEIL VILLES FRANÇAISES** ☎ AVF Brioude, ☎ 04.71.74.90.69.

#### TRANSPORTS

- AÉRODROME LE PUY-LOUDES** ☎ ☎ 04.71.08.62.28.
- GARE SNCF** ☎ Numéro unique ☎ 3635.
- TAXI-RADIO** ☎ Place du Breuil, ☎ 04.71.05.42.43, Le Puy-en-Velay.

## LA MONTAGNE

SA à Conseil d'administration au capital de 609.796,07 € - RCS de Clermont-Ferrand n°856 200 159 - SIRET 856 200 159 005 10  
45, rue du Clos-Four - 63056 CLERMONT-FERRAND Cedex 2 - Téléphone 04.73.17.17.17 - N°TVA : FR40 856 200 159

Président du Conseil d'administration : **M. Alain VEDRINE**  
Directrice générale, Directrice de la publication : **Mme Solzic BOUJU**  
Directeurs éditoriaux : **M. Stéphane VERGEADE**  
**M. Thibaud VUITTON**  
**Alexandre VARENNE**

Fondateur :  
N° CPPAP : 0425 C 86413 - N° CNIL : 2193353.  
IMPRIMERIE : GCF - 40, rue Morel-Ladeuil - 63000 Clermont-Ferrand.

- I. - PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 45, rue du Clos-Four, 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2 :**
- 1) Publicité commerciale. - Tél. 04.73.17.30.42.
  - 2) Petites annonces. - Tél. 04.73.17.30.30.
  - 3) Annonces officielles. - Tél. 04.73.17.31.27.
  - 4) Emploi : carrières et professions. - Tél. 04.73.17.31.26.
  - 5) Avis d'obsolescence. - Tél. 04.73.17.31.41.

**II. - PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :**  
Publicité commerciale. - Tél. 01.80.48.93.66.

**BCPM** **CentreFrance**

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit au Canada à partir de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0.032 kg/t de papier.

## Avis d'obsèques / Annonces classées

63

## CÉBAZAT — PÉRIGNAT-SUR-ALLIER

Docteur Marie-Jeanne BOUDET, sa compagne ;  
Anne et Lionel,  
Pascal et Sylvie,  
ses enfants ;  
Sylvain et Doris, Thomas et Marine,  
Clément, Théo,  
ses petits-fils et leurs compagnes ;  
Naomy et Lina,  
ses arrière-petites-filles,  
Ainsi que toute sa famille  
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur André BACCHIERI  
médaillé militaire

La cérémonie religieuse aura lieu le **mardi 13 juin, à 14 heures**, en l'église de Cébazat, suivie de l'inhumation au cimetière de la commune.

André repose à la maison funéraire de Cébazat, au 1, impasse de Sibony.  
Condolances sur registre.  
Une pensée est demandée pour

## Thérèse

son épouse.

La famille remercie par avance l'ensemble des personnes qui prendront part à sa peine et plus particulièrement l'EHPAD le Marronnier Blanc, à Gerzat et le service médecine interne du CHU Estaing pour leurs bons soins et leur dévouement.

PFG, services funéraires, Cébazat.

897782

CLERMONT-FERRAND — MONTLUÇON  
LE CHÂTELET

Monique BARDON-DEBONNEVILLE, sa belle-sœur ;  
Yves et Pascale BARDON-CARRIER, Marie-Luce et Jean-Yves HUGUET-BONNY, Marie-Claire et Francis LOTH-BONNY, ses neveux et nièces ;  
Ses petits-neveux et petites-nièces,  
Ainsi que toute la famille  
vous font part du décès de

Madame  
Marguerite DEBONNEVILLE  
née BONNY

survenu à l'âge de 97 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le **lundi 12 juin 2023, à 14 h 30**, en l'église Notre-Dame du Port de Clermont-Ferrand.

Marguerite sera inhumée au cimetière Nord de Montluçon, le **mardi 13 juin 2023, à 14 heures**.

Marguerite repose au funérarium de Clermont-Ferrand, 74, rue Pierre-Etienne.

Une pensée est demandée pour son époux

## Joseph

décédé en 1997.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine et tout particulièrement l'ensemble du personnel de l'EHPAD La Colombe de Blanzat.

Dabrigeon «Funéris», Crouël.

897832

## AVIS DE DÉCÈS

## AVIS DE DÉCÈS

## COMMENTRY — CLERMONT-FERRAND

Ses filles,  
Sa compagne,  
Ses petits-enfants  
ont la tristesse de vous faire part du décès de

## Monsieur Michel DUBOEUF

survenu à l'âge de 76 ans.

Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le vendredi 9 juin 2023.

La famille remercie l'ensemble du personnel soignant qui a pris soin de Michel ces dernières années.

Dabrigeon «Funéris», Crouël.

897064

## AVIS DE DÉCÈS

ROYAT — MESSEIX  
CLERMONT-FERRAND

Les familles LAFONT, PASSELAIGUE, ROUDET ont la tristesse de vous faire part du décès de

## Marie-Paule LAFONT

Professeur retraitée

Ancienne cheville ouvrière  
des Amis de la Musique

amoureuse de la Grèce.

Les obsèques se sont déroulées dans une stricte intimité, selon la volonté de la défunte.

Les familles remercient l'AURA, les infirmières et les personnes intervenant à domicile pour leur aide précieuse.

Condolances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

897761

## REMERCIEMENTS

## SAINT-CLÉMENT-DE-RÉGNAT

Henri DURIF, son époux ;  
Ses enfants et petits-enfants,  
dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreuses marques de sympathie, remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, messages, envois de fleurs et de plaques, se sont associées à leur peine lors du décès de

## Christiane DURIF

897531

## MOZAC — RIOM

Audrey, Martine ;  
Et la famille  
dans l'impossibilité de répondre individuellement, remercient sincèrement les personnes qui, par leur présence, leurs messages, témoignages de sympathie et de réconfort, l'envoi de fleurs, se sont associées à leur peine lors du décès de

## Grégory MONTPIED

Condolances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

897690

CARNET  
SERVICES  
OBSÈQUES

## POMPES FUNÈBRES

- **POMPES FUNÈBRES SOLEILHAC**  
- Brioude - Tél. 04.71.74.97.73 et 06.76.36.44.71  
- Paulhaguet - Tél. 04.71.76.67.25  
- Brassac-les-Mines - Tél. 04.73.54.38.17
- **POMPES FUNÈBRES TARDIF**  
- 7/7 - 24h/24  
Brassac - Tél. 04.73.54.43.43
- **POMPES FUNÈBRES BONNET**  
- 43100 Brioude - Tél. 04.71.74.90.73  
Funérarium - Marbrerie funéraire  
Contrats obsèques - Devis gratuits
- **POMPES FUNÈBRES MONEYRON**  
- 43300 Langeac - Tél. 04.71.77.00.93  
Organisation obsèques - Chambres funéraires  
Marbrerie - Entretien sépultures  
Magasin funéraire

Pour paraître dans cette rubrique publicitaire,  
téléphonez au **04 73 17 30 98**

## PUY-DE-DÔME

ANNONCES  
LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur  
[www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com)

**04.73.17.31.27**

[legales@centrefrance.com](mailto:legales@centrefrance.com)

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

## VIE DES SOCIÉTÉS



**SELARL RIVOIRE-LETELLIER-ASTORGUE**  
Me Claire ASTORGUE  
Notaire  
8 rue des Salles  
63000 CLERMONT-FERRAND

## DISSOLUTION

SOCIÉTÉ DE GESTION DU DOMAINE D'AYDAT  
Société à responsabilité limitée  
Capital : 7.622,45 €  
Sauteyras, Restaurant le Domaine, 63970 AYDAT  
SIREN 395360019 RCS CLERMONT-FERRAND

Suivant délibération du 17 novembre 2022, l'associé unique, la FONDATION JEAN MOULIN, a décidé la dissolution, sans liquidation, de la société, entraînant la transmission universelle du patrimoine à celui-ci, savoir la société SOCIÉTÉ DE GESTION DU DOMAINE D'AYDAT, Société à responsabilité limitée, Capital : 7.622,45 €, Sauteyras, Restaurant le Domaine, 63970 AYDAT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND, conformément aux termes de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'instruction fiscale 4 I-1-03 n° 118 du 07.07.03. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND.

Pour avis,  
Le Notaire

212879



30, avenue du Général De Gaulle  
63300 THIERS

**SASU HOLDING DYNASTY CORPORATE**  
au capital de 1 000 euros  
66, chemin des Torrents  
63920 PESCHADORES  
RCS CLERMONT FERRAND B

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle  
DENOMINATION : HOLDING DYNASTY CORPORATE  
SIEGE SOCIAL : 66, chemin des Torrents 63920 PESCHADORES  
OBJET SOCIAL : la société a pour objet en France et dans tous pays : l'achat, la souscription, la détention, la gestion la session, ou l'apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ; la gestion pour compte propre d'un portefeuille de valeurs mobilières ; La gouvernance, la direction, la gestion, l'animation de sociétés pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, où tous objets similaires ou connexes ; Ø La gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâti, et de tous biens immobiliers dont elle est propriétaire ou pourrait le devenir par voie d'acquisition d'échange, d'apport ou autrement ; La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets similaires ou connexes notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances ou sociétés en participation.

Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.  
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CLERMONT FERRAND  
CAPITAL : 1 000 € EN-TOTALITE libéré  
GERANCE : Monsieur Fkri ACHBAYAA demeurant 66, chemin des Torrents 63920 PESCHADORES né le 11/05/1986 à AL HOCEIMA (MAROC)

212469

**SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE L'HOTEL THERMAL**  
S.A.R.L au capital de 24.208 euros  
Siège Social : 16 boulevard Barrié  
63130 ROYAT  
858 200 801 RCS CLERMONT FERRAND

## MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Par décision unanime des associés en date du 16 mai 2023, il a été pris acte de la démission de Madame Colette BONFILS de ses fonctions de co-gérante. Madame Patricia BONFILS demeure seule gérante pour une durée non limitée.

Dépôt légal au RCS de Clermont-Ferrand.

212771



**JURIDEFI**  
SELAS d'Avocats  
39 rue Amadéo  
63057 CLERMONT-FERRAND

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT-PARDOUX du 07 juin 2023, signé électroniquement, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

« LES SAVEURS AUVERGNATES »

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : Lieu-dit « Le Bourg » à SAINT-PARDOUX (63440)

Capital social : 20 000 euros.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.

Agrément : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés au profit d'associés ou de tiers si la société est pluripersonnelle, à la majorité des deux tiers des parts sociales.

Gérance : Monsieur Rémy DURIN, demeurant à MENAT (63560), 13 Lieu-dit Querrioux

Monsieur Ludovic LUPERSAT, demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES (63700), 2 village de Chez Panet

La société sera immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND.

212913

## CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/06/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : ANJEA

Forme : SASU

Capital social : 500 €

Siège social : 7 avenue Bergougnan, 63400 CHAMALIERES

Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement: de mener toutes opérations de prestations de services et de commercialisation de produits pour le compte des sociétés partenaires.

Président : Mme Julie SAEZ demeurant 7 avenue Bergougnan, 63400 CHAMALIERES

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EN COURS DE CREATION

212875

ANNONCES LÉGALES  
ET ADMINISTRATIVES

## BILLOM COMMUNAUTÉ

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Déclaration d'Intérêt Général de travaux dans le contrat territorial des bassins versants du Utroux et du Jauron**

Une enquête publique dans le cadre du projet de Déclaration d'Intérêt Général se déroulera en application du code de l'environnement et du code rural, du **mercredi 07 juin 2023 à 9 h 00** ou **vendredi 07 juillet 2023 à 17 h 00**. BilloM Communauté constitue le siège de l'enquête publique. Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra se rendre aux sièges de BilloM Communauté et de la communauté de communes Entre Dore et Allier, aux jours et heures d'ouverture habituels pour prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête.

Il pourra également communiquer au commissaire-enquêteur ses observations et propositions éventuelles ;

- par correspondance postale, qui lui seront directement adressées, au siège de l'enquête : Commissaire-enquêteur - BilloM Communauté, 35 avenue de la gare, 63160 BilloM ;

- par courriel via l'adresse suivante : [contact@billomcommunaute.fr](mailto:contact@billomcommunaute.fr) ;

- directement lors des permanences listées ci-après.

Le dossier d'enquête sera disponible aux sièges de BilloM Communauté, de Entre Dore et Allier et en ligne sur les sites internet de :

BilloM Communauté : <https://billomcommunaute.fr/>  
Entre Dore et Allier : <http://www.ccdoreallier.fr/>

Un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de l'enquête.

M. Raymond AMBLARD a été désigné comme commissaire enquêteur, il se tiendra à la disposition du public aux sièges de BilloM Communauté et d'Entre Dore et Allier selon le planning suivant :

**BilloM Communauté, (35 avenue de la gare, 63160 BilloM) :**  
le mercredi 07 juin de 9 h 00 à 12 h 00

# Annonces classées

- le jeudi 22 juin de 14 h 00 à 17 h 00  
 - le vendredi 7 juillet de 14 h 00 à 17 h 00  
**Entre Dore et Allier, (29 avenue de Verdun, 63190 Lezoux) :**  
 - le lundi 12 juin de 9 h 00 à 12 h 00  
 - le mardi 27 juin de 14 h 00 à 17 h 00  
 Toutes les permanences sont ouvertes à tous les habitants du territoire, quelle que soit leur commune.  
 Des avis reprenant les modalités de l'enquête seront affichés aux sièges de Billom Communauté et d'Entre Dore et Allier et dans les mairies des communes concernées.  
 Deux réunions publiques seront organisées avant l'enquête le 5 juin à 18 h 00 au siège de Entre Dore et Allier et le 6 juin à 18 h 00 à la mairie de Billom.  
 Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport d'enquête au siège de Billom Communauté pendant une durée d'un an.

**PETITES ANNONCES**  
 Votre petite annonce  
 par téléphone ou par mail  
**04.73.17.30.30**  
 annonces.cfp@centrefrance.com

**BONNES AFFAIRES**

**ANTIQUITES BROQUANTES**

**URGENT**  
 Jonathan antiquaire  
 achète  
 Objets anciens  
 Encyclopédies, Manuels  
 Machines à coudre  
 Machines à écrire  
 Sécurité incendie  
 Vêtements, etc.  
**06 58 18 67 57**

**BROCANTE + ESPACE**  
**VIDE GRENIER**, 43 Ville-  
 neuve d'Allier, 400 m<sup>2</sup>  
 d'expo., objets de la  
 campagne, art popula-  
 ire, timbres, cartes  
 postales, d mercredi au  
 dimanche, 14 h.-19 h. -  
**AU PASSE DU VAL D'AL-**  
**LIER**, tél. **06.66.51.92.92** 215493

**ACHETE** vieilles blouses  
 Auvergnates, blouses,  
 gilets, vestes de maqui-  
 gnon anciens, vieilles  
 blouses, vieilles vestes  
 et pantalons en moles-  
 tine noire, vestes et gi-  
 lets de chasse, vête-  
 ments de campagne et  
 de travail anciens, vieil-  
 les blouses noires, grises  
 et beige, vieilles vestes  
 et pantalons de pompi-  
 ers en lin, vieux vête-  
 ments perdus noirs ou de  
 couleur, dentelle an-  
 cienne, mercerie, tor-  
 chons et tissus anciens,  
 entières collections de  
 dentelle et vêtements,  
 vieux stocks de magasin  
 de vêtements de travail  
 et autre. **BEAUCOUSIN**  
 Catherine, tél. **06.08.84.27.75** 216595

**ACHETE VIOLONS**, mini-  
 mum 1.000 €, violoncel-  
 les, minimum 3.000 €,  
 même en mauvais état,  
 se déplace gratuite-  
 ment, paiement cash im-  
 médiat, si-  
 ren 480556810. -  
**ZIEGLER**, tél. **07.80.54.31.51** 201868

**COLLECTIONNEUR**  
**ACHETE**, tous carillons,  
 même abimés, déplace-  
 ment gratuit, paiement  
 immédiat. - **M. LA-**  
**CHAUX**,  
 tél. **06.42.01.81.42** si-  
 ren 788783330. 219899

**ANTIQUITES DU PARA-**  
**DIS**, achète tout mobi-  
 lier, pendules, montres,  
 statues, cartes postales,  
 instruments de musique,  
 monnaies et bijoux an-  
 ciens, objets militaires,  
 vieux vins, manteaux de  
 fourrure, etc. - Tél. **06.23.14.43.07**, mail  
 antiquitesdupara-  
 dis@gmail.com, sir.  
 419124201 218902

**URGENT**  
 Jonathan antiquaire  
 achète  
 Fourrure  
 Meubles  
 anciens  
 Pendule  
 Livres anciens  
 Tableaux  
 Argenterie  
 Etais, etc.  
**06 58 18 67 57**

**ACHETE CHER**, fourrure,  
 montres, bagagerie,  
 monnaie, mobilier,  
 jouets anciens, etc. -  
**MAISON CHARLES GAU-**  
**DILLAT**, tél. **06.51.84.95.78** 217079

Si vous écrivez en réponse  
 à une petite annonce,  
 n'omettez pas d'indiquer

**POUR CLIENTS AMÉRI-**  
**CAINS**, mobilier, bijoute-  
 rie, miroir, tableaux,  
 statues, machine à cou-  
 dre, déco extérieur, etc.  
**MAISON CHARLES GAU-**  
**DILLAT**, tél. **06.51.84.95.78** 217080

**M. LACHAUX** ACHÈTE,  
 tous meubles anciens,  
 machines à coudre, pen-  
 dules et carillons, man-  
 teaux de fourrure, ta-  
 bleaux et sculptures,  
 instruments de musique,  
 services de table, dis-  
 ques vinyles, cœurs et  
 étains, pièces de mon-  
 naie, montres bracelet  
 et gousset, livres an-  
 ciens, art d'Asie, toutes  
 ménagères, expertises  
 et déplacements gra-  
 tuits, paiement immé-  
 diat, service débranas. -  
 Tél. **06.42.01.81.42** la  
 chauxdavid@gmail.com  
 sir. 788783330. 216725

**ACHÈTE BON PRIX**, vieux  
 violons, violoncelles,  
 guitares, saxos, contre-  
 basses, même abimés,  
 dépl. gratuit, sur RDV. -  
 Tél. **06.50.66.24.10**,  
 RC 497802322. 168609

**MEUBLES**  
**VENDS** buffet et table,  
 sculptés gibier, état excep-  
 tionnel. - Tél. **06.13.30.06.99**. 218461

**ELECTROMÉNAGER**  
**CUISINIÈRE** BOSCH, in-  
 duction, haut de  
 gamme, comme neuve.  
 - Tél. **06.26.29.96.77**.  
 219061

**AGRICULTURE**  
**MATÉRIELS**  
**AGRICOLES**

**RECHERCHE**  
**ROUND BALLER**,  
 presse MD, tracteur  
 4 RM, moissonneuse  
 MF, cueilleur et se-  
 moir à maïs. - Tél. **06.71.10.93.35**.  
 219364

**RECHERCHE**  
**TRACTEURS**  
**AGRICOLES**, à partir  
 de 1970, tous états,  
 toutes marques,  
 même hors service. -  
**CORNELOUP D**, tél. **06.10.24.45.96**, siren  
 751.289.349.00035  
 213037

le numéro  
 de référence

**LOISIRS-DÉTENTE**

**COLLECTIONS**

**COLLECTIONNEUR**, achète  
 grands vins de Bordeaux,  
 Bourgogne, Champagne,  
 Chartreuse, Cognac, même  
 très vieux. - Tél. **06.76.08.74.60**.  
 RSC 800614885. 213102

**DIVERS LOISIRS**

**MICHEL POLNAREFF**,  
 vend 2 places de con-  
 cert, carré or, au zénith  
 d'Auvergne, le samedi  
 24 juin, à 20 h, 100 € la  
 place. - Tél. **06.33.87.59.09**.  
 220794

**MATÉRIELS**  
**PROFESSIONNELS**

**BANC DE FREIN ET SUSPEN-**  
**SION**, pont 4 colonnes avec  
 venin, poste à souder semi  
 auto, petit outillage divers,  
 pièces auto et motoculture,  
 à vendre. -  
 Tél. **06.77.53.24.18**. 218346

**DIVERS**

**RECHERCHES**

**ACHÈTE VIEILLES**  
**MOBYLÈTES**,  
 vieilles motos, même  
 en mauvais état, vé-  
 los anciens. - Tél. **07.85.39.48.16**.  
 219246

**ANIMAUX**

**CHIENS CHATS**

**VENDS CHIEN** MALE TYPE  
**SETTER ANGLAIS**, 4 ans, bon  
 chasseur, pucé  
 250269608298651. - Tél. **06.20.82.59.47**. 219784

**ANIMAUX**  
**ELEVAGE**

**POULES PONDEUSES**,  
 8 € pce, cde à partir de 10,  
 tarif dégressif au-delà de  
 50, livraison gratuite. **EIRL**  
**BONIN**, tél. **07.83.55.66.54**.  
 221135

**REPRODUCTEURS**

**2 TAUREAUX CHAROLAIS**,  
 type viande, velage facile,  
 indenne IBR-BVD, dépt. 58,  
 poss. livraison. - Tél. **06.68.67.23.23**. 221092

**INFO SERVICE**

**ARTISANS**

**ARTISAN TAPIS-**  
**SIER**, pour vos  
 réfections matelas  
 sommiers tapissiers  
 ou à lattes sur me-  
 sure, couvertures pi-  
 quées, édredons, fou-  
 teils, canapés, cuir,  
 chaises, canage, pail-  
 lage, déplacement  
 gratuit, sellerie auto,  
 auto-entrepreneur  
 TVA non applicable. -  
**LITERIE DE VALJEUÛLS**,  
 tél. **04.71.73.24.90** ou  
**04.71.23.91.75**.  
 218806

**A-BOIS**  
 EXPLOITANT FORESTIER  
**ACHAT DE BOIS**  
**SUR PIEDS**,  
 feuillus et résineux,  
 paiement comptant  
 possible, abattage,  
 débardage, conseils  
 gestion forêts et  
 parcs, abattage d'ar-  
 bres à risque, dépla-  
 cements toutes ré-  
 gions. - Tél. **06.73.40.72.06** ou  
**06.07.85.99.99**,  
 a.f.boisfo  
 ret@gmail.com, siren  
 820.695.849.00019.  
 217956

**VOYANCE**

**MR DIABY**,  
 voyant, déplace-  
 ment possible, consul-  
 tations 7/7. - Tél. **07.80.24.89.92**, n° si-  
 ren 442773149.  
 213783

**MARIAGES**  
**RENCONTRES**

**MARIAGES**

**AGENCES**

**64 ANS**, un coeur immense,  
 employée, 63, div., esp. M.,  
 60/70 a., gentil, drôle, fi-  
 dèle. **CENTRE AVENIR**, tél.  
 07.82.48.32.86. 218782

**JOLIE SILHOUETTE**, 69 a.,  
 veuve, ret. 63, souh. vivre  
 ensemble av. M. 58 / 70 a.,  
 tendre zen. **CENTRE AVE-**  
**NIR**, tél. **07.82.48.32.86**.  
 219719

**POUR DES RENCONTRES**  
**SERIEUSES**, appelez votre  
 conseiller matrimoniale,  
 10 ans de réus-  
 site. -  
**WWW.ANNE-MARIE-CON-**  
**SEILS.COM** tél. **06.78.41.95.41**, 140 rue  
 Jean Jaurès, Vichy, RDV  
 possible à Thiers, Cler-  
 mont ou Riom. 217394

**EN JURN** ADHESION  
**GRATUITE**, pour fem-  
 mes CVD, 30-60 ans, hom-  
 mes formidables à ren-  
 contrer du 63. - **CENTRE**  
**AVENIR**, 2 av. Julien, Cler-  
 mont, tél. **07.82.48.32.86**.  
 217292

**37 ANS**, charme certain, ca-  
 dre du 63, cél., sportif, H.  
 de dialogue, esp. vie à 2 av.  
 F. 30-45 ans ayant person-  
 nalité. - **CENTRE AVENIR**,  
 tél. **07.82.48.32.86**.  
 217294

**58 ANS** JOLIE, féminine,  
 souriante, s. direction, div.,  
 rég., ouv. d'esprit, valeurs,  
 aimant sorties, bien-être,  
 rénove 1 mais. à la cam-  
 pagne, vs esp. av. du coeur,  
 drôle, sincère, esprit jeune,  
 53/63 a. **WWW.ANNE-MA-**  
**RIE-CONSEILS.COM**, tél.  
 06.78.41.95.41. 217391

**60 ANS**, GRAND, BEL  
 HOMME, cadre, sép. rég.,  
 apprécie bonh. simples de  
 la vie, centres d'intérêt va-  
 riés, cult. et sportif, tourné  
 vers la nat., il retrouvera  
 1 compagne aimant la vie,  
 féminine,  
 50/59 a. **WWW.ANNE-MA-**  
**RIE-CONSEILS.COM**, tél.  
 06.78.41.95.41 217389

**HUMOUR ET CHARISME**,  
 75 ans ret. div 63, actif, prêt  
 à donner bcp d'amour à  
 dame 65 / 75 a. - **CENTRE**  
**AVENIR**,  
 tél. **07.82.48.32.86**.  
 220937

**RENCONTRES**

**PARTICULIERS**

**NOUVEAU RÉ-**  
**SEAU DE REN-**  
**CONTRES** entre par-  
 ticuliers, amour,  
 amitié, loisirs, sor-  
 ties... pour plus d'in-  
 fos, contactez. - **SPC**,  
 tél. **0.805.03.10.03**,  
 appel gratuit depuis  
 un poste fixe, siren  
 852407717. 219208

**NI CLUB NI**  
**AGENCE**, + de  
 3.400 annonces de  
 particulier à particu-  
 lier av. téléphone pr  
 des rencontres sérieu-  
 ses. - **POINT RENCON-**  
**TRES MAGAZINE**, do-  
 cumentation gratuite  
 sous pli discret, tél.  
 0.800.02.88.02. ap-  
 pel gratuit depuis  
 1 poste fixe +  
**www.prmag.fr** 217959

**DAME** d'un certain âge,  
 ch. discussion et bonne  
 humeur par téléphone  
 au. - **SD**, tél.  
**08.95.10.16.06** -  
**0.80 €/min + prix ap-**  
**pel, RC501004089**.  
 218134

**MARRE DU**  
**TRAIN TRAIN**  
 quotidien, je cherche  
 1 homme pour mo-  
 ment à 2 par télé-  
 phone. - **ABY**, tél.  
**09.78.06.40.50**,  
**RC442035499**.  
 216095

**VIVRE UNE BELLE**  
**HISTOIRE** par  
 téléphone, Brigitte ré-  
 pond au. - **ABY**, tél.  
**08.95.10.06.61**-  
**0.80 €/mn + px ap-**  
**pel, RC442035499**  
 216028

**ANNABELLE**, 64 a., sou-  
 haiterait retrouver con-  
 fiance avec un M. affec-  
 tueux par téléphone. -  
**HD**, tél. **08.95.10.04.47**  
 - **0.80 €/min + prix ap-**  
**pel, RC487771388**.  
 218438

**JOLIE BLONDE**,  
 60 a., vve, ch. H  
 pr moment à partager  
 par téléphone. - **ABY**,  
 tél. **08.95.10.06.62**-  
**0.80 €/mn + px ap-**  
**pel, RC442035499**  
 216114

**IMMOBILIER**

**UNIVERS**  
**VIAGER**  
 EXPERTISE ET ACCOMPAGNEMENT  
**Votre**  
**Spécialiste**  
**en**  
**Auvergne**  
 9, place de Jaude  
 63000 Clermont-Ferrand  
**06 07 81 57 85**  
 www.univers-viager.fr

**Partager l'info...**

**IMMOBILIER**  
**VENTES**

**APPARTEMENTS**

**F4**  
**MONTLUCON**, appt F4,  
 4<sup>e</sup> étage, ascenseur, bal-  
 con, très lumineux, TBE,  
 DPE D, 65.000 € net. -  
 Tél. **06.13.21.47.49**.  
 217083

**IMMOBILIER NEUF**

**APPARTEMENTS**

**CHAMALIERES** à saisir, mini  
 T3, 63 m<sup>2</sup>, avec terrasse +  
 garage. - **WWW.ITINERIS-**  
**BUILDING.FR**, tél. **04.73.28.37.00**. 219775

**CHAMALIERES** à saisir, T5,  
 168 m<sup>2</sup>, dernier étage +  
 terrasse 86 m<sup>2</sup> + gge dou-  
 ble, cadre exceptionnel. -  
**WWW.ITINERIS-BUI-**  
**L DING.FR**, tél. **04.73.28.37.00**. 219772

**CLERMONT-FERRAND SUD**,  
 prox. CHU et arrêt TRAM,  
 T3 duplex, gge et cave,  
 poss. TVA 5,5%. - **WWW.ITI-**  
**NERIS-BUILDING.FR**  
 04.73.28.37.00. 219777

**CHAMALIERES**, liv. 2025,  
 mini T2, 34 m<sup>2</sup>, avec bal-  
 con + box + vue. - **WWW.ITI-**  
**NERIS-BUILDING.FR**  
 04.73.28.37.00. 219776

**NOUVEAU CLERMONT-FER-**  
**RAND**, rue E. Dolet, rési-  
 dence Elena, T2, 50 m<sup>2</sup> +  
 balcon, prox. tram. -  
**WWW.ITINERIS-BUI-**  
**L DING.FR**, tél. **04.73.28.37.00**. 219770

**IMMOBILIER**  
**COMMERCIAL**

**LOCAUX**  
**COMMERCIAUX**

**NOUVEAU CLERMONT-FER-**  
**RAND**, résidence Elena, rue  
 E. Dolet, local d'activité,  
 30 m<sup>2</sup>, RDC, 59.124 €. -  
**WWW.ITINERIS-BUI-**  
**L DING.FR**, tél. **04.73.28.37.00**. 219771

**OFFRES**  
**LOCATIONS**

**APPARTEMENTS**

**MEUBLÉS**

**VICHY CENTRE**, loue cham-  
 bre meublée, 300 € toutes  
 CC, DPE en cours. - Tél.  
**06.80.72.35.20**. 218384

**VIAGERS**

**PROFITEZ DE VOTRE RÈ-**  
**TRAITÉ**, VENEZ EN **VI-**  
**AGER**, occupez, libre, loué,  
 vente à terme, nue-pro-  
 priété. - **EXPERTIMO**, tél.  
**06.31.62.71.59**,  
**www.journet-via-**  
**ger.com** 212638

**IMMOBILIER**  
**ACHATS**

**AUTRE IMMOBILIER**

**FORÊTS - BOIS**

**ACHÈTE EN PER-**  
**MANENCE**, par-  
 celles boisées, forêts  
 et plantations. - **J.F.**  
**PLANCHE, SAS PLAN-**  
**CHIMMO**, tél. **06.80.32.00.76**.  
 212592

**AUVERGNE**  
**ACHAT PARCEL-**  
**LES BOISEES**, achat  
 bois, inventaires, esti-  
 mations. - **EXPLOITA-**  
**TION FORESTIERE CHA-**  
**NAL ERIC**, tél. **06.62.71.43.73**  
**efce63@orange.fr**  
 208079

**AUTRE**  
**IMMOBILIER**

**DIVERS REGIONS**, urgent re-  
 cherche maison à louer, à  
 acheter ou colocation, lieu  
 de vie où les tél portables  
 ne passent pas pour ma-  
 lade des ondes, maison pro-  
 tégée ou troglodyte, cave  
 voûtée, zone blanche. - Tél.  
**03.25.84.00.82**. 217903

**VIAGERS**

**DB VIAGER IMMO**, des  
 revenus complémentai-  
 res garantis à vie, étude  
 gratuite par votre expert  
 Viager et Vente à terme,  
 à votre service sur Au-  
 vergne-Rhône-Alpes. -  
 Tél. **06.88.81.78.34**  
**dbviager-immo.fr**  
 212825

**DB VIAGER IMMO**, des  
 revenus complémentai-  
 res garantis à vie, étude  
 gratuite par votre expert  
 Viager et Vente à terme,  
 à votre service sur Au-  
 vergne-Rhône-Alpes. -  
 Tél. **06.88.81.78.34**  
**dbviager-immo.fr**  
 213791